

# Emissions obligatoires vertes, sociales et durables



## RAPPORT D'ALLOCATION ET D'IMPACT 2024

Région Nouvelle-Aquitaine



## résumé

La Région Nouvelle-Aquitaine a émis, au cours de l'année 2024, 170 millions d'euros d'emprunts obligataires verts, sociaux et durables dans le cadre de sa feuille de route Néo Terra. Ce rapport vise à détailler l'allocation des fonds levés pour accompagner et accélérer la transition, à travers 49 projets financés par la Région.

Cette publication rend également compte de l'impact environnemental et social des projets soutenus par catégorie d'activité. Chaque projet a fait l'objet d'une évaluation d'impact et d'indicateurs spécifiques, selon une méthodologie rigoureuse détaillée dans le rapport.

# Édito

L'année 2024 marque une étape cruciale dans notre engagement pour la transition écologique et sociale en Nouvelle-Aquitaine. Fidèles à notre feuille de route Néo Terra, nous avons levé 170 millions d'euros à travers des émissions obligataires vertes, sociales et durables, confirmant ainsi notre ambition de bâtir un avenir plus résilient, solidaire et respectueux de l'environnement.

Trois ans après notre première émission obligataire durable, la Nouvelle-Aquitaine figure aujourd'hui dans le top 3 des collectivités locales émettrices d'obligations vertes, sociales et durables avec 431 M€ émis entre 2022 et 2024, représentant plus de 80 % du total de nos émissions obligataires. Nous entendons poursuivre cette dynamique et tendre vers les 100 % d'obligations vertes, sociales et durables sur les prochains exercices.

Grâce à ces financements, ce sont 49 projets emblématiques qui ont vu le jour dans les domaines de l'éducation avec notamment la construction du lycée Robert Badinter de Créon et du lycée du Barp, des mobilités décarbonées avec l'acquisition de nouvelles rames TER et les travaux sur les lignes Niort-Saintes et Poitiers-Limoges, des énergies renouvelables avec douze projets d'unités de méthanisation soutenus sur tout le territoire, de la gestion durable des ressources naturelles avec la réhabilitation du site décharge de Magnou-Anse ou encore de l'adaptation aux changements climatiques avec les stratégies locales de gestion de la bande côtière sur la Côte Aquitaine.



**Sandrine Derville**

Vice-Présidente en charge des finances, de l'administration générale, de la modernisation et de l'ouverture de l'action régionale

Chaque initiative témoigne de notre détermination à agir concrètement face aux défis environnementaux et sociaux, tout en mobilisant l'ensemble des acteurs de notre territoire.

Ces projets traduisent une vision : celle d'un territoire qui place les transitions écologiques et sociales au cœur de ses priorités. En modernisant nos infrastructures ferroviaires, en construisant des bâtiments scolaires à haute performance énergétique ou en soutenant la production d'énergies locales renouvelables, nous faisons le choix d'une croissance durable et inclusive, au service de l'émancipation, du développement durable des territoires, et de la réponse aux urgences climatiques.

Nous adressons nos sincères remerciements aux investisseurs qui ont renouvelé leur confiance en notre région. Transparence, rigueur et impact mesurable : ces principes guident nos actions et nous permettent de garantir l'affectation responsable des fonds.

Ce rapport, aligné sur les meilleures pratiques de marché, illustre non seulement les allocations financières, mais aussi les impacts concrets sur notre environnement et nos territoires.

Portés par cette dynamique, nous réaffirmons notre volonté de continuer à innover et à anticiper les besoins de demain. Ensemble, construisons une Nouvelle-Aquitaine durable, exemplaire et solidaire.



**Alain Rousset**

Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine



# Sommaire

<b>Présentation de la région Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>7</b>
La région la plus vaste de France face aux changements climatiques	7
Néo Terra, une feuille de route environnementale ambitieuse	9
<b>Cadre d'émissions obligatoires vertes, sociales et durables</b>	<b>11</b>
Des émissions vertes, durables et sociales pour répondre aux défis du siècle	11
Eligibilité des projets sociaux et environnementaux	12
Transparence sur l'allocation des fonds et leur impact	14
<b>Mesure de l'impact des émissions obligatoires 2024</b>	<b>16</b>
Introduction sur le reporting 2024	16
Un renfort méthodologique pour les émissions évitées issues des transports	16
Un financement qui contribue aux objectifs de développement durable de l'ONU	17
Synthèse globale des impacts	19
<b>Construction de bâtiments durables</b>	<b>24</b>
Synthèse de l'impact	24
Projet emblématique	26
<b>Rénovation de bâtiments durables</b>	<b>28</b>
Synthèse de l'impact	28
Projet emblématique	30
<b>Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire</b>	<b>38</b>
Synthèse de l'impact	38
Projet emblématique	40
<b>Développement d'énergies locales renouvelables</b>	<b>50</b>
Synthèse de l'impact	50
Projet emblématique	52
<b>Développement d'une stratégie de sobriété énergétique</b>	<b>54</b>
Synthèse de l'impact	54
Projet emblématique	56
<b>Gestion durable des ressources naturelles</b>	<b>62</b>
Synthèse de l'impact	62
Projet emblématique	64
<b>Adaptation aux changements climatiques</b>	<b>72</b>
Synthèse de l'impact	72
Projet emblématique	74
<b>Services publics de l'éducation</b>	<b>78</b>
Synthèse de l'impact	78
Projet emblématique	80
<b>Annexes</b>	<b>90</b>
Méthodologie	90
Lexique	97

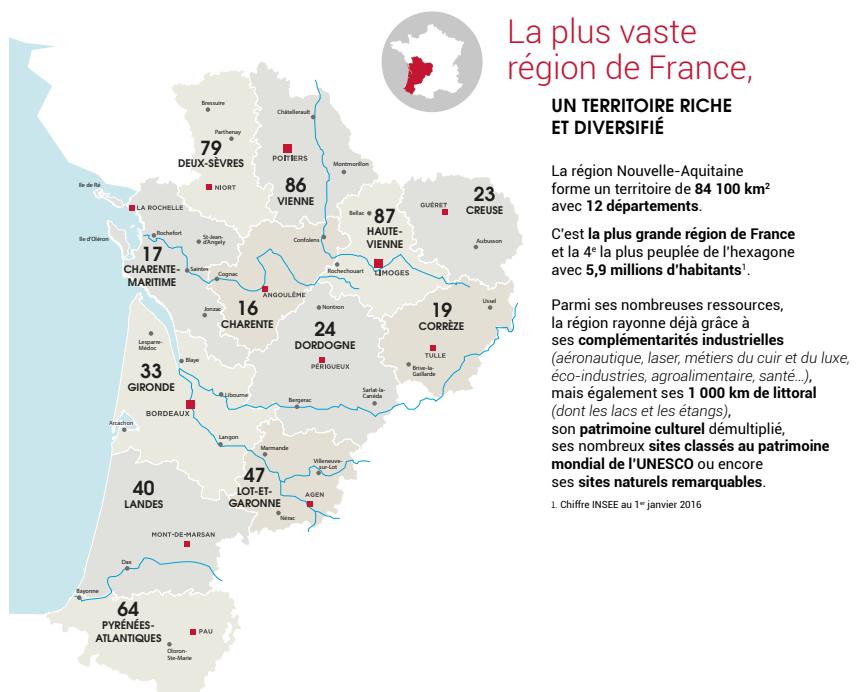


# Présentation de la région Nouvelle-Aquitaine

## La région la plus vaste de France face aux changements climatiques

La région Nouvelle-Aquitaine est formée de douze départements : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86) et Haute-Vienne (87). Elle regroupe quatre mille trois cent treize (4 313) communes .

La région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par un relief contrasté sur l'étendue de son territoire vaste de 84 036 km<sup>2</sup>. À l'ouest, 720 km de côtes entre La Rochelle et Hendaye constituent sa limite naturelle avec l'Océan Atlantique (hors rivages estuaires). Plusieurs estuaires dont ceux de la Gironde, de l'Adour ou de la Charente forment des portes d'entrée sur le continent. Essentiellement orienté Nord-Sud, ce territoire propose de vastes plaines et plateaux de faibles hauteurs (entre 50 et 200 m) avant d'aborder à l'Est les contreforts du Massif Central dont le point culminant en Limousin est le Mont Bessou à 977 m. La région humide du Plateau de Millevaches occupe une grande partie de cet espace montagneux. Au Sud, les contreforts des Pyrénées s'étendent du Béarn au Pays Basque. Le Pic Palas à 2 974 m, au Sud-Est des Pyrénées-Atlantiques, constitue le point culminant de la région.



La région dispose de 5 Parcs Naturels Régionaux (PNR) :

- | Marais-Poitvin
- | Périgord-Limousin
- | Millevaches en Limousin
- | Landes de Gascogne
- | Médoc

Parmi les 6 Parcs Naturels Marins (PNM) présents en France métropolitaine, 2 sont situés en Nouvelle-Aquitaine :

- | le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
- | le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis

**La région Nouvelle-Aquitaine apparaît comme l'une des plus impactées par le changement climatique et l'érosion de la biodiversité**

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité d'une décennie marquée par une accélération du dérèglement climatique. À l'échelle mondiale, elle a été la plus chaude jamais enregistrée, avec une température moyenne dépassant de 1,55°C celle de l'ère préindustrielle, franchissant ainsi pour la première fois le seuil symbolique des 1,5°C fixé par l'Accord de Paris<sup>1</sup>.

Les phénomènes extrêmes comme les canicules, sécheresses, tempêtes ou montée des eaux se sont multipliés, exerçant une pression croissante sur les écosystèmes, les activités humaines et les ressources naturelles<sup>2</sup>.

En France, la température moyenne a dépassé de près d'un degré les normales saisonnières, confirmant la tendance au réchauffement observée depuis plusieurs années<sup>3</sup>.

En Nouvelle-Aquitaine, ces bouleversements se traduisent par une aggravation de la sécheresse des sols, une tension persistante sur la ressource en eau et une augmentation de la fréquence des incendies, notamment dans les Landes et la Gironde. Les milieux naturels, déjà fragilisés, continuent de se dégrader : recul du littoral, disparition progressive des zones humides et érosion de la biodiversité. Plus d'une centaine d'espèces végétales régionales pourraient disparaître d'ici 2070 si la tendance actuelle se poursuit<sup>4</sup>.

 **6 millions d'habitants**

**4<sup>e</sup> région la plus peuplée de France**

 **84 000 km<sup>2</sup>**

**plus grande région de France**



**973 kilomètres d'un linéaire côtier très attractif : la moitié de la population régionale habite à moins de 60 km de l'océan**



**2 massifs montagneux et un point culminant à près de 3 000 m d'altitude**



**1/5 de la population régionale vit dans l'aire métropolitaine bordelaise**



**50% des néo-aquitains vivent dans une grande aire urbaine (hors Bordeaux)**



**Une région marquée par la ruralité, avec une densité moyenne de 70 habitants/km<sup>2</sup> contre 104 en France métropolitaine.**

<sup>1</sup> <https://wmo.int/fr/media/news/lomm-confirme-que-2024-est-lannee-la-plus-chaude-jamais-enregistree-avec-une-temperature-superieure>

<sup>2</sup> <https://www.novethic.fr/environnement/climat/quasi-totalite-evenements-extremes-2024-cause-changement-climatique>

<sup>3</sup> <https://meteofrance.fr/actualite/presse/bilan-climatique-2024-en-france>

<sup>4</sup> <https://observatoire-risques-nouvelle-aquitaine.fr/risques/retour-sur-les-evenements-du-territoire/>

# Néo Terra, une feuille de route environnementale ambitieuse



## Néo Terra, notre boussole commune pour 2030

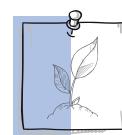
Adoptée en 2019, après huit années de travail avec plus de 450 scientifiques autour du dérèglement climatique (Acclimaterra) et l'érosion de la biodiversité (Écobiote), la feuille de route Néo Terra a érigé la transition énergétique, économique, industrielle, agricole et écologique en nouvelle matrice de l'action régionale – traçant un nouveau chemin pour la Nouvelle-Aquitaine.

Quatre années plus tard, les scientifiques s'accordent sur une urgence devenue civilisationnelle. Si notre cap régional est autant conforté par les rapports alarmistes et nous incite à redoubler d'efforts, c'est qu'il s'est enrichi de nouveaux paramètres extraécologiques nous poussant à élargir la focale.

Dans cet esprit, l'adoption en novembre 2023 de la réactualisation de Néo Terra correspond à la nouvelle phase – mêlant accélération, affinement et systématisation – d'un mouvement au long cours, en s'appuyant sur le travail engagé depuis 2019 et auparavant. Cette feuille de route actualisée s'articule autour de trois axes d'infexion :

- | Renforcer l'adaptation au dérèglement climatique
- | Intégrer « Une seule santé » dans son acception globale, mêlant l'humain à son écosystème, comme pilier de l'action
- | Reconnaître les solidarités comme condition sine qua non d'une transition réussie

Néo Terra est une orientation et un plan d'actions concret articulée autour de 6 ambitions.



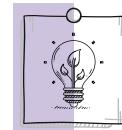
*Ambition 1*  
RECONSTITUER  
LES RESSOURCES NATURELLES  
POUR L'AVENIR



*Ambition 2*  
ANCER LES SOLIDARITÉS  
AU CŒUR DES TRANSITIONS



*Ambition 3*  
SE NOURRIR :  
ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS  
AGROÉCOLOGIQUES ET ALIMENTAIRES



*Ambition 4*  
INNOVER POUR UNE ÉCONOMIE  
RESPONSABLE ET DURABLE



*Ambition 5*  
SE DÉPLACER ET HABITER  
DANS DES TERRITOIRES ADAPTÉS  
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



*Ambition 6*  
PRÉVENIR ET SOIGNER :  
UNE APPROCHE UNIFIÉE  
DE LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES  
(HUMAINE, ANIMALE, VÉGÉTALE)



# Cadre d'émissions obligataires vertes, sociales et durables

## Des émissions vertes, durables et sociales pour répondre aux défis du siècle

Pour passer du diagnostic à l'action, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté en juillet 2019 sa feuille de route dédiée aux transitions, Néo Terra, articulée autour d'engagements chiffrés en faveur du développement durable et social. À la fois globales et multisectorielles, les priorités environnementales et sociales irriguent l'ensemble des politiques mises en œuvre dans les différents domaines d'intervention de la Région : éducation, développement économique, mobilités, aménagement durable du territoire ou encore préservation des terres agricoles, forestières et naturelles. La feuille de route Néo Terra est attentive à embarquer tous les acteurs dans la transition écologique et énergétique dans un souci d'équité sociale.

En 2024, pour continuer à honorer ses engagements, la Région a lancé onze émissions obligataires d'une valeur totale de 170 M€, et représentant 89,4 % du montant total des émissions obligataires de l'année. Elles se composent de huit émissions vertes pour un total de 130 M€, deux émissions durables pour un total de 30 M€, ainsi qu'une émission sociale d'un montant de 10 M€.

	2021	2022	2023	2024
Engagement de reporting				
Mise en place du framework				
Première publication mars 2024				
Publication Février 2025				
Publication fin 2025				
Montant et type d'émissions				
	<b>170 M€</b>	<b>111 M€</b>	<b>170 M€</b>	
	 Durables 130 M€  Vertes 40 M€	 Durables 50 M€  Vertes 61 M€	 Durables 30 M€  Vertes 130 M€  Sociales 10 M€	
Second opinion	MOODY'S ESG Solutions			

L'émission obligataire est un levier novateur pour financer le développement durable des territoires. Cela se concrétise notamment par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » qui confère à la Région le rôle de chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire ; de protection de la biodiversité ; de climat, de qualité de l'air et d'énergie. Ensuite, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) tend à renforcer les attributions des Régions. Finalement l'instauration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en 2016 vient ancrer la Région comme acteur pivot du développement économique, social et environnemental du territoire, en collaborant étroitement avec l'État.

Les obligations émises par la Région combinent à la fois des critères environnementaux et sociaux, reflétant la volonté de ne pas dissocier ces deux aspects étroitement liés dans la conception même du développement durable. Ces émissions obligataires sont alignées aux objectifs environnementaux et sociaux définis par l'Organisation des Nations Unies et aux critères issus de recommandations sectorielles de l'ICMA.

Le présent rapport vise à détailler d'une part l'allocation détaillée des fonds levés et d'autre part l'analyse d'impact environnemental et social des projets financés par la Région, conformément aux engagements stipulés dans le Document cadre.

## **Eligibilité des projets sociaux et environnementaux**

Les projets éligibles sont regroupés dans deux catégories, les projets verts relevant de thématiques environnementales et les projets sociaux qui concernent des projets liés à l'économie solidaire, l'éducation, l'emploi et à la santé. L'éligibilité des projets a été définie dans le document cadre des émissions vertes, sociales et durables de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les principaux critères d'éligibilité sont présentés ci-après. Il est à noter que, si les obligations vertes et les obligations sociales peuvent financer respectivement uniquement des projets verts et sociaux, les obligations durables peuvent quant à elles financer des projets des deux catégories.

---

<sup>1</sup> Objectifs de développement durable, ONU | <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>  
<sup>2</sup> Harmonised Framework for Impact Reporting, juin 2023, ICMA

## Les projets verts

Catégories	Sous-catégories	Critères d'éligibilité
BÂTIMENTS DURABLES	Construction de bâtiments durables	Construction ou acquisition de bâtiments non résidentiels à basse ou très basse consommation d'énergie
	Rénovation de bâtiments durables	Travaux de réhabilitation de bâtiments résidentiels et non résidentiels existants avec un gain minimum de 30% en consommation d'énergie primaire
TRANSPORTS SOBRES EN CARBONE	Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire	Construction d'infrastructures pour les transports publics ferroviaires
	Soutien à une flotte régionale bas carbone	Construction d'infrastructures permettant un transport routier à faible émission de carbone
	Construction d'infrastructures pour les mobilités douces	Investissements dans les infrastructures pour les vélos et dans les systèmes de partage de vélos, les véloroutes et voies vertes
	Recherche et développement de nouvelles motorisations	Projets de R&D financés et principales applications
ENERGIES RENOUVELABLES	Développement d'énergies renouvelables	Projets permettant le développement et la production d'énergies renouvelables locales
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	Développement d'une stratégie de sobriété énergétique	Réduction des besoins en énergie des processus industriels des entreprises
BIODIVERSITÉ	Gestion durable des ressources naturelles	Gestion durable des ressources marines et terrestres favorisant la biodiversité
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Adaptation au changement climatique	Adaptation au changement climatique dans les espaces montagnards et lutte contre le recul des traits de côte

## Les projets sociaux

Catégories	Sous-catégories	Critères d'éligibilité
ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS	Services publics de l'éducation	Fournir un enseignement public de qualité dans le secondaire et dans le supérieur
	Services publics de la santé	Favoriser l'accès aux soins et à la santé dans le système public
ACCÈS À UN LOGEMENT À UN COÛT ABORDABLE	Développement du parc de logement social et à loyer maîtrisé	Augmenter les capacités du parc de logement social
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET SOLIDAIRE	Soutien à l'emploi local à l'avancement socio-économique	Soutien à la création d'emplois et au développement socio-économique responsable et innovant

# Transparence sur l'allocation des fonds et leur impact

## Sélection et évaluation des projets

Le cadre d'allocation est conforme aux recommandations de l'International Capital Market Association (ICMA), à savoir, les Green Bond Principles<sup>1</sup>, les Social Bond Principles<sup>2</sup> et les Sustainability Bond Guidelines<sup>3</sup>. L'utilisation des fonds levés doit avoir pour objectif d'atténuer ou de répondre à un problème identifié et prioritaire de nature sociale ou environnementale.

Le processus de sélection et d'évaluation est destiné à s'assurer que les fonds obtenus des émissions d'obligations vertes, sociales ou durables de la Région sont exclusivement alloués au financement du budget général d'investissement de l'émetteur pour des projets éligibles à vocation environnementale et/ou sociale.

Le Pôle finances et les directions opérationnelles interviennent dans le processus de sélection et d'évaluation des projets, en lien avec l'équipe Néo Terra au sein d'un comité de sélection.

Le processus rigoureux et transparent commence au cours de l'année d'émission. Le comité finances Néo Terra demande aux directions opérationnelles d'identifier les projets d'investissement en cours sur l'exercice et pouvant répondre aux catégories éligibles.

Le processus se poursuit en début d'année suivante lorsque la Région dispose d'une visibilité parfaite sur le niveau des dépenses d'investissement relatives à chaque projet.

## Répartition des fonds

Le Pôle finances extrait depuis le système d'information financier de la Région les informations relatives aux dépenses réalisées sur les projets/dispositifs identifiés en lien avec les directions concernées, puis finalise la liste des projets/dispositifs en s'assurant que les dépenses sont couvertes par les montants levés par l'emprunt.

## Allocation des fonds sur les 3 typologies d'obligation

La Région Nouvelle-Aquitaine a structuré son financement responsable autour de trois types d'obligations : vertes, durables et sociales, afin de répondre à des objectifs environnementaux et sociétaux complémentaires. L'analyse de l'allocation des fonds montre une prédominance des obligations vertes, orientées principalement vers les transports durables (plus de 93 M€) et les bâtiments durables (près de 20 M€), suivies par des investissements en efficacité énergétique, énergies renouvelables, biodiversité et adaptation. Les obligations durables complètent ce dispositif en finançant à la fois des projets environnementaux et des services essentiels (15 M€), tandis que les obligations sociales se concentrent exclusivement sur ces derniers (10 M€), renforçant l'accès équitable aux infrastructures et services publics.

La répartition géographique des financements illustre la volonté de la Région Nouvelle-Aquitaine d'assurer une couverture équilibrée sur l'ensemble du territoire. Tous les départements sont représentés, avec des montants adaptés aux besoins locaux et à la nature des projets. Les départements à forte densité, comme la Gironde et la Charente, concentrent des investissements significatifs, tandis que des territoires plus ruraux, tels que la Creuse ou la Corrèze, bénéficient d'un soutien important via les obligations sociales pour renforcer l'accès aux services essentiels. Cette approche garantit que la transition écologique et la cohésion sociale profitent à toutes les zones de la région, sans laisser aucun territoire à l'écart.

---

<sup>1</sup> Principes applicables aux Obligations Vertes, juin 2021, ICMA

<sup>2</sup> Principes applicables aux Obligations Sociales, juin 2021, ICMA

<sup>3</sup> Principes applicables aux Obligations Durables, juin 2021, ICMA

## **Gestion des fonds**

Le produit net des obligations vertes, sociales ou durables est fongible dans la trésorerie régionale. Les collectivités françaises ont pour obligation de déposer leur solde de trésorerie sur un compte unique au Trésor français.

D'un point de vue budgétaire et comptable, la Région adopte le principe d'équivalence nominale : le produit net des obligations vertes, sociales ou durables fait l'objet d'une écriture en recettes d'investissement et vient couvrir les dépenses d'investissement de l'année pour les dépenses relatives aux projets répondant aux critères d'éligibilité après validation du comité compétent. Ce principe d'annualité budgétaire offre une garantie aux investisseurs que les fonds mobilisés par les obligations vertes, sociales ou durables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt pour le financement des projets d'investissement de la Région.

Dans l'hypothèse où un projet sélectionné serait concerné par une controverse majeure, ne remplirait plus les critères d'éligibilité définis, était annulé ou reporté, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à réaffecter la part correspondante des fonds alloués de l'obligation verte, sociale ou durable à un ou plusieurs autres projets éligibles dans un délai de 24 mois.

Le suivi de l'allocation des produits nets des obligations vertes, sociales ou durables est assuré par la Direction des finances et du budget de la Région Nouvelle-Aquitaine.

# Mesure de l'impact des émissions obligataires 2024

## Introduction sur le reporting 2024

Ce rapport d'impact vise avant tout à illustrer les impacts sociaux et environnementaux des 49 projets financés par les obligations émises par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2024 pour un montant total de 170 M€.

L'ensemble de la démarche entreprise par la Région, dont l'élaboration de ce rapport, est alignée avec les principes applicables aux obligations vertes, aux obligations sociales et aux lignes directrices applicables aux obligations durables de l'International Capital Market Association (ICMA).

## Un renfort méthodologique pour les émissions évitées issues des transports

L'estimation des émissions évitées dans le secteur ferroviaire repose sur une comparaison entre un scénario de référence, qui modélise la situation sans projet, et un scénario projet, qui intègre les effets du projet réalisé. Cette démarche est particulièrement complexe, car elle nécessite de faire des hypothèses sur les comportements de mobilité, les distances parcourues, les modes de transport alternatifs et leurs facteurs d'émission. Ces incertitudes rendent difficile une évaluation précise et homogène des bénéfices climatiques des investissements ferroviaires. De ce fait, les émissions évitées des infrastructures de transports n'étaient pas modélisées au cours des exercices précédents.

Pour surmonter cette difficulté, nous nous sommes appuyés sur les travaux méthodologiques de la SNCF, notamment ceux présentés dans leur rapport Green Bond 2023. Ce rapport propose une approche simplifiée pour les infrastructures, fondée sur un facteur moyen d'émissions évitées de 108 téqCO<sub>2</sub> par an et par million d'euros investi. Ce facteur, issu d'un panel d'opérations représentatives et pondéré selon plusieurs règles d'allocation, permet d'appliquer une estimation standardisée aux projets financés par la région, en fonction des montants investis et de la durée de vie des équipements.

En complément, une méthodologie spécifique est utilisée pour le matériel roulant, basée sur une simulation du report modal. Le scénario de référence considère que, sans projet, 90 % du trafic ferroviaire serait reporté vers la voiture et 10 % vers l'autocar. Les émissions associées sont ensuite comparées à celles du scénario projet, dans lequel les rames TER circulent normalement (voir formule page 93).

Cette double approche permet de quantifier de manière cohérente les émissions évitées liées aux investissements ferroviaires régionaux, tout en tenant compte des spécificités des différents types de projets.

Cependant, ces méthodologies reposent sur des hypothèses simplificatrices (facteurs d'émission moyens, scénarios de report modal) qui ne reflètent pas toujours la diversité des situations réelles. Elles comportent donc une marge d'incertitude importante, liée notamment à l'évolution des comportements de mobilité, aux performances techniques des équipements et à la durée de vie effective des projets.

À l'avenir, l'intégration de données réelles issues des comptages de trafic et des consommations énergétiques, couplée à des modèles dynamiques prenant en compte les évolutions de la mobilité et du mix énergétique, permettrait de réduire ces incertitudes et d'affiner l'évaluation des bénéfices climatiques.

## Un financement qui contribue aux objectifs de développement durable de l'ONU

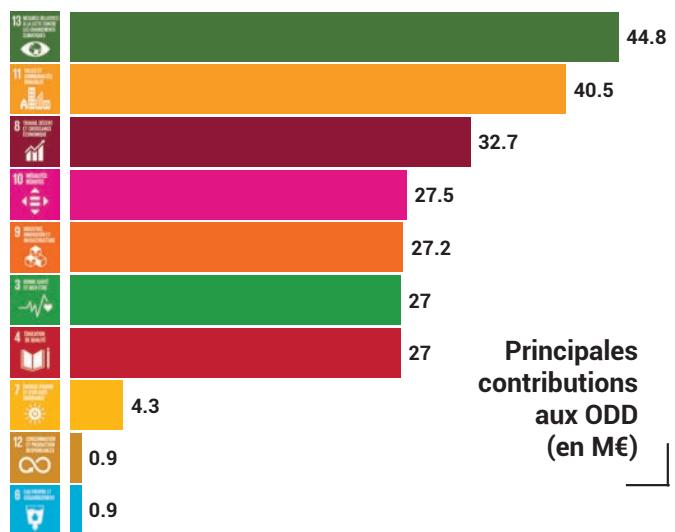
L'impact des projets financés s'analyse aussi à travers les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies en 2015 et déclinés en stratégie nationale avec une feuille de route axée autour de 6 enjeux<sup>1</sup>. Ces derniers constituent l'Agenda 2030 et visent à rendre le monde plus durable et prospère en relevant des défis liés à la pauvreté, aux inégalités, à l'éducation, à l'économie, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la paix ou encore à la justice.

Cette vision des contributions des projets financés aux ODD illustre la variété des objectifs atteints puisque 10 des 17 ODD sont concernés.

Par le financement de projets de lycée, de transports en commun et de ressourceries, la Région contribue à réduire l'impact environnemental des villes de son territoire pour garantir :

- | des transports sûrs, accessibles et viables,
- | une urbanisation durable,
- | la préservation du patrimoine.

Par ailleurs, certains projets comme la construction de lycée soutiennent à la fois des ambitions sociales comme l'éducation de qualité et environnementales comme l'atténuation du changement climatique.

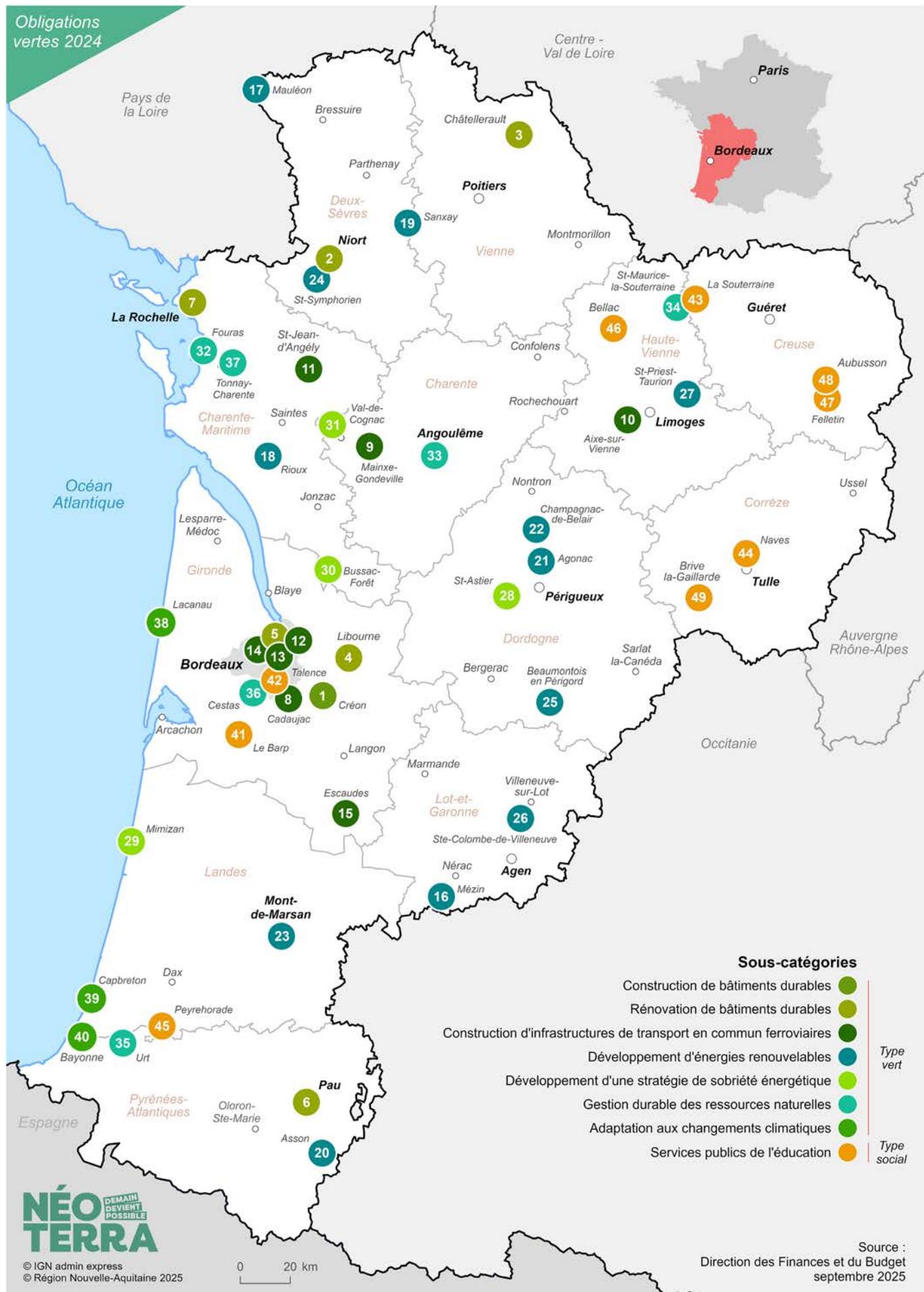


<sup>1</sup> Agissons pour un monde plus durable et solidaire, septembre 2019, Agenda 2023 en France

# **Emissions obligataires vertes, sociales et durables**

---

## **RAPPORT D'ALLOCATION ET D'IMPACT 2024**



# Synthèse globale des impacts

Construction de bâtiments durables			PROJETS VERTS
① Construction du lycée polyvalent Robert Badinter de Créon			
Rénovation de bâtiments durables			PROJETS VERTS
② Restructuration de l'externat du lycée Paul Guérin	④ Restructuration d'ateliers du lycée Jean Monnet	⑥ Rénovation de l'internat Nitot du lycée St Cricq	
③ Réhabilitation de l'externat du lycée Marcelin Berthelot	⑤ Restructuration du lycée Camille Jullian	⑦ Travaux d'isolation du lycée Rompsay <b>NP</b>	
Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire			PROJETS VERTS
⑧ Aménagement ferroviaire au sud de Bordeaux (AFSB)	⑪ Ligne Niort-Saintes Tranches 1 et 2	⑯ Opération mi-vie (OPMV) de 62 rames TER <b>NP</b>	
⑨ Signalisation entre Angoulême et Saintes	⑫ Services express régionaux métropolitains	⑯ Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)	
⑩ Ligne Angoulême-Limoges	⑬ Acquisition de rames REGIO2N et REGIOLIS <b>NP</b>		
Développement d'énergies locales renouvelables			PROJETS VERTS
⑯ Mézin (47) <b>NP</b>	⑯ Asson (64) <b>NP</b>	⑯ Saint-Symphorien (79) <b>NP</b>	
⑯ Mauléon (79)	⑯ Agognac (24) <b>NP</b>	⑯ Beaumontois-en-Périgord (24)	
⑯ Rioux (17)	⑯ Condat-sur-Trincou (24) <b>NP</b>	⑯ Sainte-Colombe-de-Villeneuve (47) <b>NP</b>	
⑯ Sanxay (86)	⑯ Mont-de-Marsan (40) <b>NP</b>	⑯ Saint-Priest-Taurion (87) <b>NP</b>	
Développement d'une stratégie de sobriété énergétique			PROJETS VERTS
⑯ Installation d'une nouvelle unité de fabrication de chaux naturelle <b>NP</b>	⑯ Réduction de la consommation de charbon de la cimenterie Calcia	⑯ Optimisation énergétique du site de Val-de-Cognac : Phase 1 <b>NP</b>	
⑯ Remplacement machine de l'usine Gascogne Papier			
Gestion durable des ressources naturelles			PROJETS VERTS
⑯ Réhabilitation du site décharge de Magnou-Anse de Fouras <b>NP</b>	⑯ Mise en place d'une chaîne de tri du textile usagé	⑯ Installation d'une chaîne de tri et de recyclage des piles <b>NP</b>	
⑯ Atelier mobile de tri et de recyclage de déchets inertes du BTP <b>NP</b>	⑯ Création d'un centre de traitement et de valorisation de déchets issus du BTP <b>NP</b>	⑯ Création d'une plateforme de valorisation de déchets inertes du BTP <b>NP</b>	
Adaptation aux changements climatiques			PROJETS VERTS
⑯ Stratégie locale de la bande côtière de Lacanau <b>NP</b>	⑯ Stratégie locale de la bande côtière à Hossegor, Capbreton, Labenne <b>NP</b>	⑯ Stratégie locale de gestion de la bande côtière du Pays basque <b>NP</b>	
Services publics de l'éducation			PROJETS SOCIAUX
⑯ Construction du lycée du Barp	⑯ Restructuration des espaces pédagogiques du lycée Edgard Pisani à Naves <b>NP</b>	⑯ Restructuration du lycée des métiers du bâtiment de Felletin <b>NP</b>	
⑯ Restructuration du lycée hôtelier de Gascogne	⑯ Restructuration de la cité scolaire Jean Taris <b>NP</b>	⑯ Travaux de restructuration de la cité scolaire Jamot à Aubusson <b>NP</b>	
⑯ Restructuration de la cité scolaire Raymond Loewy <b>NP</b>	⑯ Travaux de restructuration du lycée Giraudoux de Bellac <b>NP</b>	⑯ Travaux de réhabilitation du lycée Arsonval à Brive-la-Gaillarde <b>NP</b>	

légende : **NP** nouveau projet

## Synthèse des projets

	Montant des obligations 2024 en €	Montant total du projet en €	Estimation des économies d'énergie en kWhef/an	Estimation des émissions de GES évitées en tCO <sub>2</sub> eq/an	Nombre de bénéficiaires additionnels en personne	ETP soutenus en personne
PROJETS VERTS	1 12 357 969	85 900 000	427 867	70	1 939	-
	2 2 176 088	12 807 000	403 729	74	900	-
	3 1 626 955	11 575 000	670 514	157	760	-
	4 2 533 020	10 460 000	30 053	7	840	-
	5 1 730 264	13 400 000	19 500	4	840	-
	6 598 084	10 640 000	1 083 811	284	312	-
	7 894 507	1 299 600	221 676	50	480	-
	8 1 824 791	900 000 000	-	97 200	-	-
	9 213 565	41 880 000	-	4 523	-	-
	10 489 984	31 272 000	-	3 377	-	-
	11 29 715 483	117 157 717	-	12 653	-	-
	12 2 796 919	680 000 000	-	73 440	7 300 000	-
	13 34 847 728	160 300 000	-	6 678	-	-
	14 9 484 549	169 558 418	-	6 273	-	-
	15 24 701 766	14 300 000 000	-	325 000	16 000 000	-
	16 493 723	5 385 415	-	1 882	-	1
	17 164 799	3 906 553	-	1 221	-	1
	18 412 152	5 063 200	-	1 610	-	1
	19 177 740	5 299 523	-	2 324	-	-
	20 618 227	6 426 408	-	2 685	-	-
	21 353 364	6 496 250	-	2 169	-	1
	22 301 386	4 909 191	-	2 557	-	-
	23 270 216	1 536 335	-	610	-	-
	24 223 249	4 974 021	-	2 225	-	-
	25 1 154 866	5 259 303	-	1 232	-	-
	26 215 047	6 903 452	-	2 407	-	-
	27 195 211	4 965 000	-	2 047	-	1
	28 1 287 974	40 200 000	5 500 000	10 900	-	5
	29 8 586 491	274 927 000	108 500 000	2 426	-	-
	30 1 159 176	31 195 000	-	40 000	-	-
	31 794 013	11 420 000	22 098 000	4 766	-	-

**Emissions obligataires vertes, sociales et durables**  
 — RAPPORT D'ALLOCATION ET D'IMPACT 2024 —

	Montant des obligations 2024 en €	Montant total du projet en €	Estimation des économies d'énergie en kWhef/an	Estimation des émissions de GES évitées en tCO <sub>2</sub> eq/an	Nombre de bénéficiaires additionnels en personne	ETP soutenus en personne
PROJETS VERTS	32 527 382	6 510 954	-	-	-	-
	33 314 397	1 286 000	-	-	-	-
	34 267 731	1 254 630	-	-	-	21
	35 236 817	1 235 969	-	-	-	5
	36 174 735	1 444 000	-	-	-	-
	37 216 021	681 313	-	-	-	-
	38 208 237	2 993 300	-	-	-	-
	39 499 734	5 820 000	-	-	-	-
	40 155 639	2 556 800	-	-	-	-
PROJETS SOCIAUX	41 15 092 505	81 800 000	-	-	2 200	-
	42 298 268	32 400 000	-	-	36	-
	43 3 870 723	14 670 000	1 044 521	240	539	-
	44 1 486 865	12 335 000	257	62	364	-
	45 1 447 621	17 500 000	-	-	1 023	-
	46 686 299	1 800 000	-	-	300	-
	47 667 475	31 000 000	-	-	421	-
	48 666 106	4 600 000	-	-	331	-
	49 784 139	13 120 000	-	50	1 600	-
TOTAL	170 000 000	17 198 124 351	139 999 928	611 203	23 312 885	36

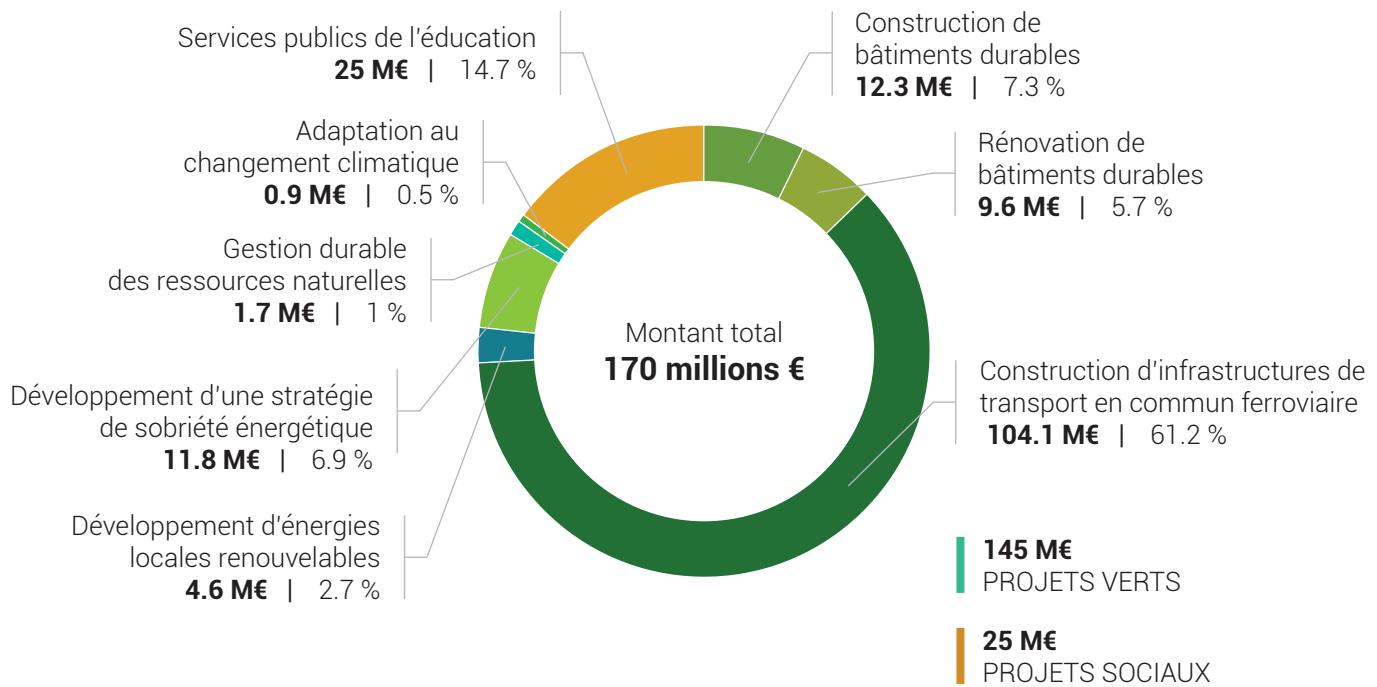
## Attribution des impacts

L'attribution des impacts par typologie d'obligation consiste à répartir les bénéfices environnementaux et sociaux (économies d'énergie, émissions de GES évitées, bénéficiaires, emplois soutenus) en fonction des montants levés par chaque type d'obligation. Cette démarche est essentielle pour garantir la transparence et permettre aux investisseurs de mesurer la contribution réelle de leurs financements aux objectifs durables. L'attribution repose sur une logique proportionnelle : plus une obligation finance des projets à fort impact, plus elle se voit attribuer une part des résultats globaux.

Le tableau montre que, pour l'émission obligataire de 170 M€, les impacts sont ventilés entre obligations vertes, durables et sociales. Les obligations vertes concentrent la majorité des bénéfices (près de 9 044 tCO<sub>2</sub>eq/an évitées et 4,97 GWh économisés), reflétant leur orientation vers des projets énergétiques et de transport. Les obligations durables et sociales affichent des impacts moindres en termes d'énergie et de GES, mais contribuent fortement aux bénéficiaires additionnels (plus de 14 000 personnes pour les obligations sociales), illustrant leur rôle dans la cohésion sociale. Cette répartition démontre l'importance de l'attribution pour relier chaque instrument financier à ses impacts spécifiques.

	Estimation des économies d'énergie en kWhef/an	Estimation des émissions de GES évitées en tCO <sub>2</sub> eq/an	Nombre de bénéficiaires additionnels en personne	ETP soutenus en personne
<b>à l'échelle des projets financés</b>	139 999 928	611 203	23 312 885	36
<b>à l'échelle des fonds engagés par la Région en 2024</b>	6 738 118	11 822	69 509	7
<b>à l'échelle du financement de l'ensemble des obligations émises en 2024</b>	5 906 044	10 517	73 360	6
à l'échelle du financement des obligations vertes émises en 2024	4 974 973	9 044	52 773	5
à l'échelle du financement des obligations durables émises en 2024	574 035	1 044	6 493	1
à l'échelle du financement des obligations sociales émises en 2024	357 035	429	14 094	0

## Graphique de répartition de financement obligataire vert, social et durable en 2024



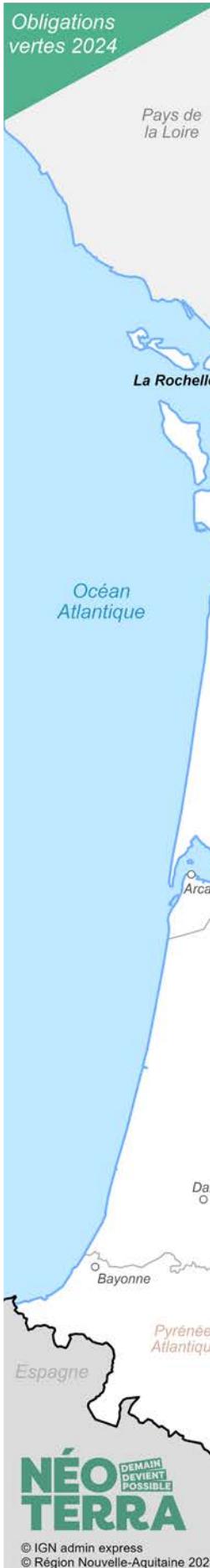
# Construction de bâtiments durables

## Synthèse de l'impact

Cette catégorie comporte 1 projet situé dans le département de la Gironde. Le projet sélectionné concerne une construction de lycée, soumis à des exigences réglementaires, notamment concernant sa performance énergétique pour être éligible.

- 1 Construction du lycée polyvalent Robert Badinter | Crémieu (33)

	Estimation des économies d'énergie en kWhef/an	Estimation des émissions de GES évitées en tCO <sub>2</sub> eq/an	Nombre de bénéficiaires additionnels en personne	ETP soutenus en personne
à l'échelle des projets financés	427 867	70	1 939	-
à l'échelle des fonds engagés par la Région en 2024	71 688	12	325	-
à l'échelle du financement de l'ensemble des obligations émises en 2024	61 555	10	279	-
à l'échelle du financement des obligations vertes émises en 2024	55 187	9	250	-
à l'échelle du financement des obligations durables émises en 2024	6 368	1	29	-
à l'échelle du financement des obligations sociales émises en 2024	-	-	-	-



## Construction de bâtiments durables

Montant en 2024 des projets  
en millions d'Europ

12,35

Source :  
Direction des Finances et du Budget  
novembre 2025



Ambition 1



Ambition 2



Ambition 5



## Construction du lycée polyvalent Robert Badinter de Créon

Acteurs associés

lycée de Créon

Lieux

Créon (33)

Historique

début 28 février 2022 → rentrée 2024



Montant 2024

12 357 969 €

Montant global

85 900 000 €

### Présentation du projet

Afin de répondre aux besoins croissants, la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que maître d'ouvrage a engagé la construction d'un nouveau lycée sur la commune de Créon dans l'Entre-Deux-Mers en février 2022.

Cette opération concerne un établissement polyvalent d'environ 1 939 élèves, avec des filières d'enseignement général et technologique, des filières professionnelles (Bac Pro MELEC, ASSP et commerce et CAP ATMFC) et des filières Postbac (BTS Commerce international et FED option Domotique).

Le lycée a ouvert à la rentrée 2024, accueillant 380 élèves de seconde.

Ce projet s'inscrit dans une double démarche de certification : « HQE Bâtiment Durable » et « Energie-Carbone ». Les bâtiments, tout en ossature bois et matériaux biosourcés, sont chauffés à 90 % par géothermie.

Cet ouvrage répond à plusieurs prérogatives :

- créer un ensemble cohérent, dédié à l'éducation et à l'apprentissage associé à des équipements sportifs ;
- développer et accompagner les nouvelles technologies à travers la pédagogie d'une part, le bâti et son environnement d'autre part ;
- assurer une organisation claire et efficace des fonctions. La conception des différents espaces devra favoriser leur appropriation par les différents usagers, tout en permettant une évolution future ;
- maîtriser l'économie globale de l'opération, en anticipant le fonctionnement, l'entretien et la maintenance, dans le strict respect du budget alloué.

Lien vers de la documentation  
<https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/actualite/ouverture-du-nouveau-lycee-modele-de-creon>



## Objectifs

Ce projet a pour principaux impacts :

- l'accueil de nouveaux élèves sur la région pour faire face à la croissance de la démographie ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle pédagogie avec l'utilisation du numérique et la création d'espaces adaptés à l'enseignement de demain avec des espaces et des lieux connectés et confortables ;
- une faible empreinte environnementale grâce à une construction durable et énergétiquement efficace.

## Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Surface construite	32 855 m <sup>2</sup>	R-1
Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis	1 939 personnes	P-1

## Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des économies d'énergie	427 867 kWhef/an	E-1
Estimation des émissions de GES évitées	70 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2



© Paul Robin

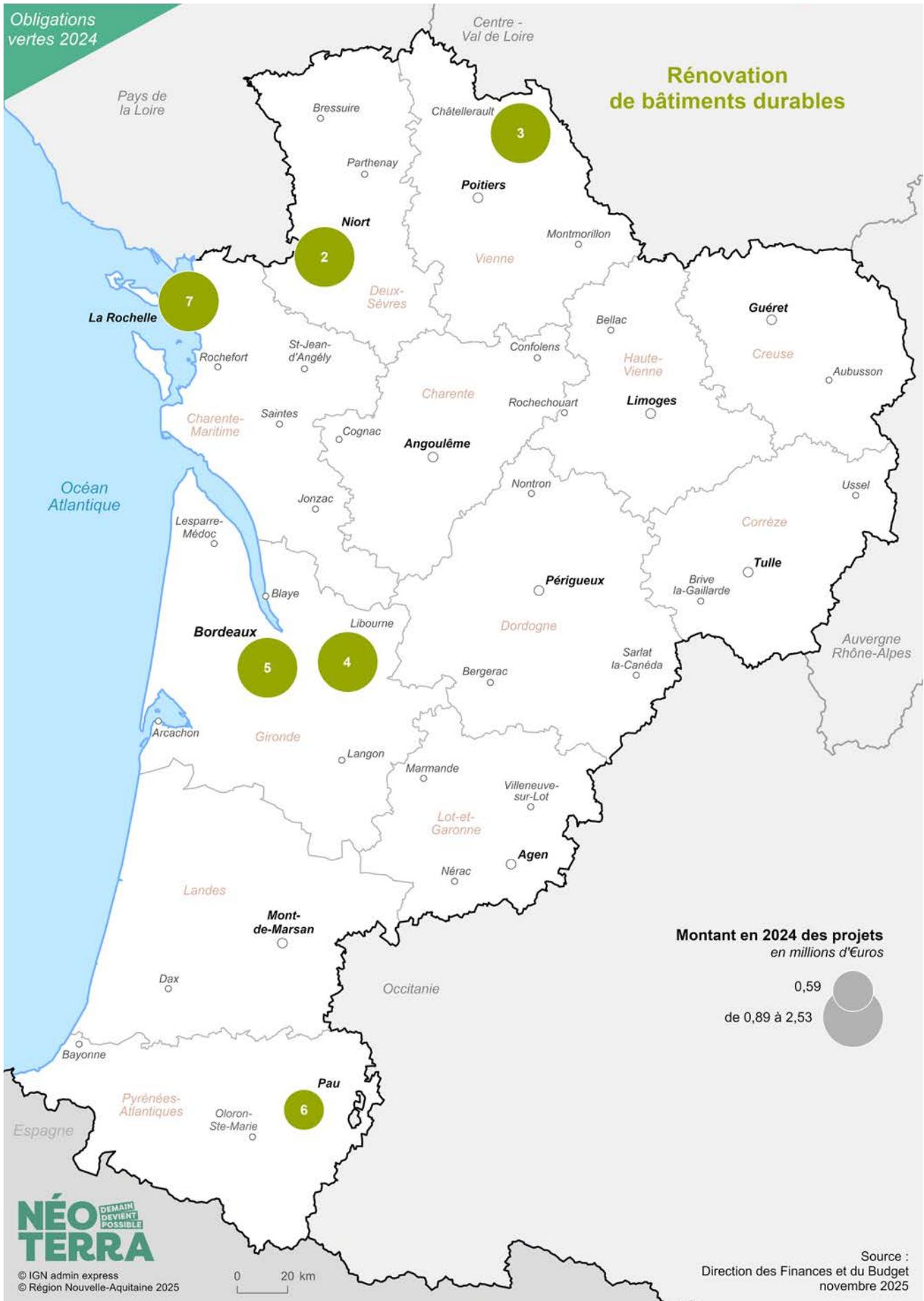
# Rénovation de bâtiments durables

## Synthèse de l'impact

Cette catégorie comporte 6 projets répartis dans 5 départements de Nouvelle-Aquitaine. Les projets sélectionnés portent sur la rénovation d'établissements d'enseignement secondaire, afin d'améliorer le confort thermique et réduire l'empreinte écologique.

②	Restructuration de l'externat du lycée Paul Guérin	Niort (79)
③	Réhabilitation de l'externat du lycée Marcelin Berthelot	Châtellerault (86)
④	Restructuration d'ateliers du lycée Jean Monnet	Libourne (33)
⑤	Restructuration du lycée Camille Jullian	Bordeaux (33)
⑥	Rénovation de l'internat Nitot du lycée St Cricq	Pau (64)
⑦	Travaux d'isolation du lycée Rompsay	La Rochelle (17)

	Estimation des économies d'énergie en kWhef/an	Estimation des émissions de GES évitées en tCO <sub>2</sub> eq/an	Nombre de bénéficiaires additionnels en personne	ETP soutenus en personne
à l'échelle des projets financés	2 429 283	576	4 132	-
à l'échelle des fonds engagés par la Région en 2024	449 708	101	1 071	-
à l'échelle du financement de l'ensemble des obligations émises en 2024	386 141	87	920	-
à l'échelle du financement des obligations vertes émises en 2024	346 195	78	824	-
à l'échelle du financement des obligations durables émises en 2024	39 946	9	95	-
à l'échelle du financement des obligations sociales émises en 2024	-	-	-	-





Ambition 1



Ambition 2



Ambition 5



## Restructuration de l'externat du lycée Paul Guérin

Acteurs associés

lycée Paul Guérin

Lieux

Niort (79)

Historique

janvier 2022 → juillet 2024



Montant 2024

2 176 088 €

Montant global

12 807 000 €

### Présentation du projet

La cité, composée d'un lycée d'enseignement général et technologique, d'un lycée professionnel et de 6 sections de techniciens supérieurs, accueille environ 1 400 élèves dans un cadre privilégié de 9 ha.

La restructuration, achevée avant la rentrée 2024, comprenait les composantes suivantes :

- réhabilitation complète du bâtiment B6 (isolation extérieure, réaménagement intérieur, surélévation permettant la mise en communication des étages supérieurs) sur une surface de 4 300 m<sup>2</sup> de plancher ;
- réhabilitation du bâtiment B2 (ravalement extérieur, réaménagement intérieur, création d'un ascenseur) surface de 2 250 m<sup>2</sup> de plancher ;
- démolition de l'ancien bâtiment lingerie (370 m<sup>2</sup> de plancher) et d'un bâtiment préfabriqué (130 m<sup>2</sup> de plancher).
- restructuration des anciens ateliers en salles de réunion, en foyers pour les élèves, en locaux techniques (245 m<sup>2</sup> de plancher).

### Objectifs

Le programme fut le suivant :

- Restructuration de l'externat, indispensable pour répondre aux exigences réglementaires et pédagogiques dans différents domaines : accessibilité PMR, hygiène et sécurité, code du travail, thermique, et sécurité incendie.
- En matière environnementale et énergétique, l'objectif global visait le niveau Effinergie Rénovation (gain de 40 % vis-à-vis de la RT existante) et application de la RT (réglementation thermique) élément par élément.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Nombre de bâtiments rénovés	3	R-17
Surface rénovée	6 795 m <sup>2</sup>	R-2
Nombre d'étudiants bénéficiaires du projet	900	P-2

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des économies d'énergie	403 729 kWhef/an	E-1
Estimation des émissions de GES évitées	74 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2
Heures d'insertion soutenues	3 465 h	I-1



© Agence AA Niort



© Agence AA Niort



Ambition 1



Ambition 2



Ambition 5



## Réhabilitation de l'externat du lycée Marcelin Berthelot

Acteurs associés

lycée Marcelin Berthelot

Lieux

Châtellerault (86)

Historique

juin 2021 •————• avril 2025

Montant 2024

1 626 955 €

Montant global

11 575 000 €



### Présentation du projet

Le lycée Marcelin Berthelot, situé en cœur de ville, accueille environ 760 élèves de 15 à 18 ans pour des formations générales, technologiques et une spécialité « Art du cirque » reconnue.

Le projet concernait la rénovation d'une surface d'environ 6 000 m<sup>2</sup> et comprenait :

- le réaménagement des niveaux 2, 3 et 4 de la partie du bâtiment extérieur,
- l'enlèvement des sols amiantés,
- le traitement thermique des façades avec le remplacement de la majorité des menuiseries extérieures,
- la rénovation de la distribution de chauffage du bâtiment d'externat,
- la mise en accessibilité de la quasi-totalité du site.

### Objectifs

L'impact de ce projet sur l'établissement est double :

- il améliore le confort thermique et acoustique des utilisateurs en été comme en hiver et permet d'économiser de l'énergie ;
- il renforce l'inclusion des personnes à mobilité réduite (PMR) dans l'enseignement secondaire et met à la disposition des lycéens, des locaux et des installations conformes aux normes sanitaires et de sécurité.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Nombre de bâtiments rénovés	2	R-17
Nombre d'étudiants bénéficiaires du projet	760	P-2

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des économies d'énergie	670 514 kWhef/an	E-1
Estimation des émissions de GES évitées	157 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2
Heures d'insertion soutenues	2 252 h	I-1





Ambition 1



Ambition 2



Ambition 5



## Restructuration d'ateliers du lycée Jean Monnet

Acteurs associés

lycée polyvalent Jean Monnet

Lieux

Libourne (33)

Historique

2022 → juillet 2024



Montant 2024

2 533 020 €

Montant global

10 460 000 €

### Présentation du projet

Le lycée Jean Monnet de Libourne se distingue par une offre de formation de proximité et diversifiée avec 18 diplômes différents, du Brevet au BTS, dans des filières généralistes mais aussi professionnelles avec deux spécialités dans l'Industrie et l'Hôtellerie.

Le projet de restructuration comprend les ateliers de Mécanique Auto, Usinage, Chaudronnerie, les parcs et jardins, ainsi que des salles de cours communes.

Tous les volumes ont été réaménagés, les bardages de façade et les châssis ont reçu un nouveau parement et une isolation complémentaire. Au total, cette restructuration a couvert une superficie de 4 220 m<sup>2</sup>.

### Objectifs

Le programme est le suivant :

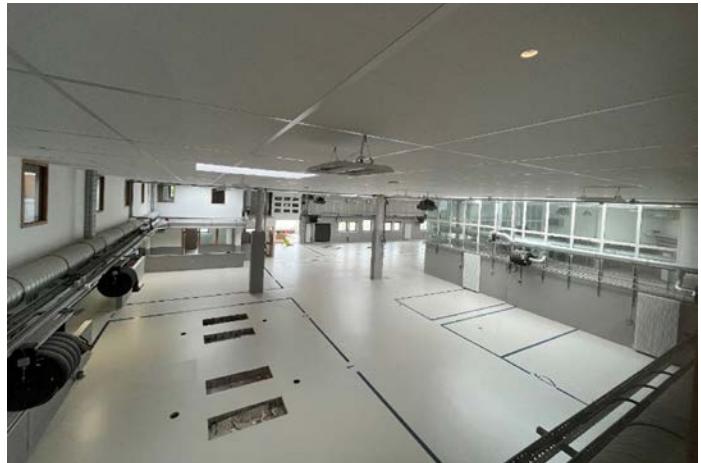
- cette restructuration lourde a été spécifiquement conçue pour relever les défis pédagogiques associés à l'évolution des référentiels, assurant ainsi que les installations répondent aux normes et exigences ;
- ces travaux ont aussi visé à améliorer l'efficacité énergétique tout en offrant une esthétique moderne et fonctionnelle.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Nombre de bâtiments rénovés	2	R-17
Surface construite	200 m <sup>2</sup>	R-1
Surface rénovée	4 220 m <sup>2</sup>	R-2
Nombre d'étudiants bénéficiaires du projet	840	P-2

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des économies d'énergie	30 053 kWh/an	E-1
Estimation des émissions de GES évitées	7 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2





Ambition 1



Ambition 2



Ambition 5



## Restructuration du lycée Camille Jullian

Acteurs associés

lycée Camille Jullian

Lieux

Bordeaux (33)

Historique

étude mars 2020 → fin chantier début 2024

Montant 2024

1 730 264 €

Montant global

13 400 000 €



### Présentation du projet

Le lycée Camille Jullian est un établissement d'enseignement général et technologique qui propose des sections européenne, internationale et Arts. Le lycée accueille 1 300 élèves de la Seconde à la CPGE et comporte un internat et un GRETA.

Cet établissement bénéficie des labels suivants : *Campus des métiers et des qualifications : Forêt-Bois et Génération 2024*.

Le projet de restructuration lourde concerne une surface de 3 361 m<sup>2</sup> répartie entre le bâtiment D et le RDC du bâtiment E afin d'accueillir 23 salles de classes et des bureaux pour le GRETA. Les travaux principaux ont consisté à :

- démolir l'ensemble des 3 niveaux de planchers existants sur RDC du bâtiment D, tout en conservant les façades historiques. La hauteur du bâtiment a permis de redistribuer 4 niveaux de planchers au-dessus du RDC ;
- traiter les façades pour le confort thermique et acoustique des bâtiments.

### Objectifs

Cette construction poursuit plusieurs ambitions d'impact :

- une meilleure performance énergétique des bâtiments,
- l'amélioration des conditions d'enseignement du point de vue acoustique et thermique,
- une augmentation de la capacité d'accueil dans ces bâtiments,
- la continuité d'enseignement pendant les travaux avec la mise en place de 20 classes logées dans des bâtiments modulables provisoires.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Surface rénovée	3 361 m <sup>2</sup>	R-2
Nombre d'étudiants bénéficiaires du projet	840	P-2

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des économies d'énergie	19 500 kWh/an	E-1
Estimation des émissions de GES évitées	4 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2
Heures d'insertion soutenues	1 470 h	I-1





Ambition 1



Ambition 2



Ambition 5



## Rénovation de l'internat Nitot du lycée Saint-Cricq

Acteurs associés

lycée Saint-Cricq

Lieux

Pau (64)

Historique

juillet 2021 → 2024

Montant 2024

598 084 €

Montant global

10 640 000 €



### Présentation du projet

L'établissement Saint-Cricq est un lycée polyvalent accueillant 1 650 lycéens et étudiants dans les voies générales, technologiques et professionnelles. S'y ajoutent 160 apprentis intégrés à un CFA public dans les murs, et plusieurs dizaines d'adultes en formation continue qui participent chaque année aux formations dispensées par le GRETA Sud-Aquitaine.

L'internat Nitot recouvre un ensemble immobilier d'environ 6 300 m<sup>2</sup> et situé à environ 700 m du lycée Saint-Cricq. Il héberge deux fonctions principales : une résidence lycéenne (un peu plus de 300 élèves, y compris des élèves en classes préparatoires, postbac) et le GRETA Sud-Aquitaine (des espaces administratifs et d'enseignements).

À ces deux fonctions principales, sont associés des logements de fonction ainsi que des chambres d'hôtes.

Cet ensemble immobilier se compose de deux bâtiments construits dans les années 1960 : le bâtiment A sur 3 niveaux sur sous-sol et le bâtiment B sur 4 niveaux sur sous-sol.

### Objectifs

Le programme a été le suivant :

- permettre l'accueil dans de bonnes conditions des lycéens filles et garçons et de 60 lits étudiants en CPGE ;
- garantir le respect de l'intimité, la séparation des zones selon leur fonction et le public accueilli, la surveillance et la sécurité des internes, un bon confort d'usage et de vie ;
- créer des logements de fonction avec un accès autonome et séparés des flux des internes ;
- maintenir les surfaces du GRETA en RDC du bâtiment B et disposer des autres surfaces actuellement occupées par le GRETA pour redéployer les fonctions de l'internat afin de le mettre aux normes fonctionnelles ;
- passer d'un système de chauffage sur chaufferie gaz à un système sur réseau de chauffage urbain ;
- permettre une restructuration respectueuse de l'environnement et conforme à l'approche environnementale de la Région et pouvant s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'économie d'énergie.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Nombre de bâtiments rénovés	2	R-17
Surface rénovée	6 300 m <sup>2</sup>	R-2
Nombre d'étudiants bénéficiaires du projet	312	P-2

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des économies d'énergie	1 083 811 kWh/an	E-1
Estimation des émissions de GES évitées	284 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2
Heures d'insertion soutenues	4 731 h	I-1





Ambition 1



Ambition 2



Ambition 5



## Travaux d'isolation du lycée Rompsay

Acteurs associés

lycée Rompsay

Lieux

La Rochelle (17)

Historique

juin 2023 •————• novembre 2024



Montant 2024

894 507 €

Montant global

1 299 600 €

### Présentation du projet

L'atelier électrotechnique du lycée ROMPSAY, construit en tôle en 1992 était dépourvu d'isolation thermique et disposait d'une économie potentielle importante de chauffage à réaliser.

Cette opération comprend notamment la rénovation de l'étanchéité du bâtiment, d'une surface totale de 1 416 m<sup>2</sup> et l'isolation thermique par l'extérieur, avec un nouveau bardage bois en douglas naturel, ainsi que le remplacement des menuiseries.

### Objectifs

Les études énergétiques ont permis de conclure à une économie de 77 % sur les consommations énergétiques (ou encore un gain de 37 % sur le Cep ref) et un gain de 50 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Par ailleurs, d'ici la prochaine saison de chauffe, la production de chaleur par énergie fossile (gaz) sera substituée par un raccordement au réseau de chaleur urbain, alimentée par une chaufferie bois (ce qui permettra d'éviter l'émission de près de 400 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> supplémentaires, avec le raccordement de ce lycée et de celui de son voisin, le lycée Pierre Doriole).

Cette substitution énergétique s'inscrit elle aussi pleinement dans la politique de transition énergétique et environnementale de la Région (visant le facteur 4 sur son patrimoine à échéance 2050).

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Surface rénovée	1 416 m <sup>2</sup>	R-2
Nombre d'étudiants bénéficiaires du projet	480	P-2

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des économies d'énergie	221 676 kWhef/an	E-1
Estimation des émissions de GES évitées	50 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2
Heures d'insertion soutenues	404 h	I-1





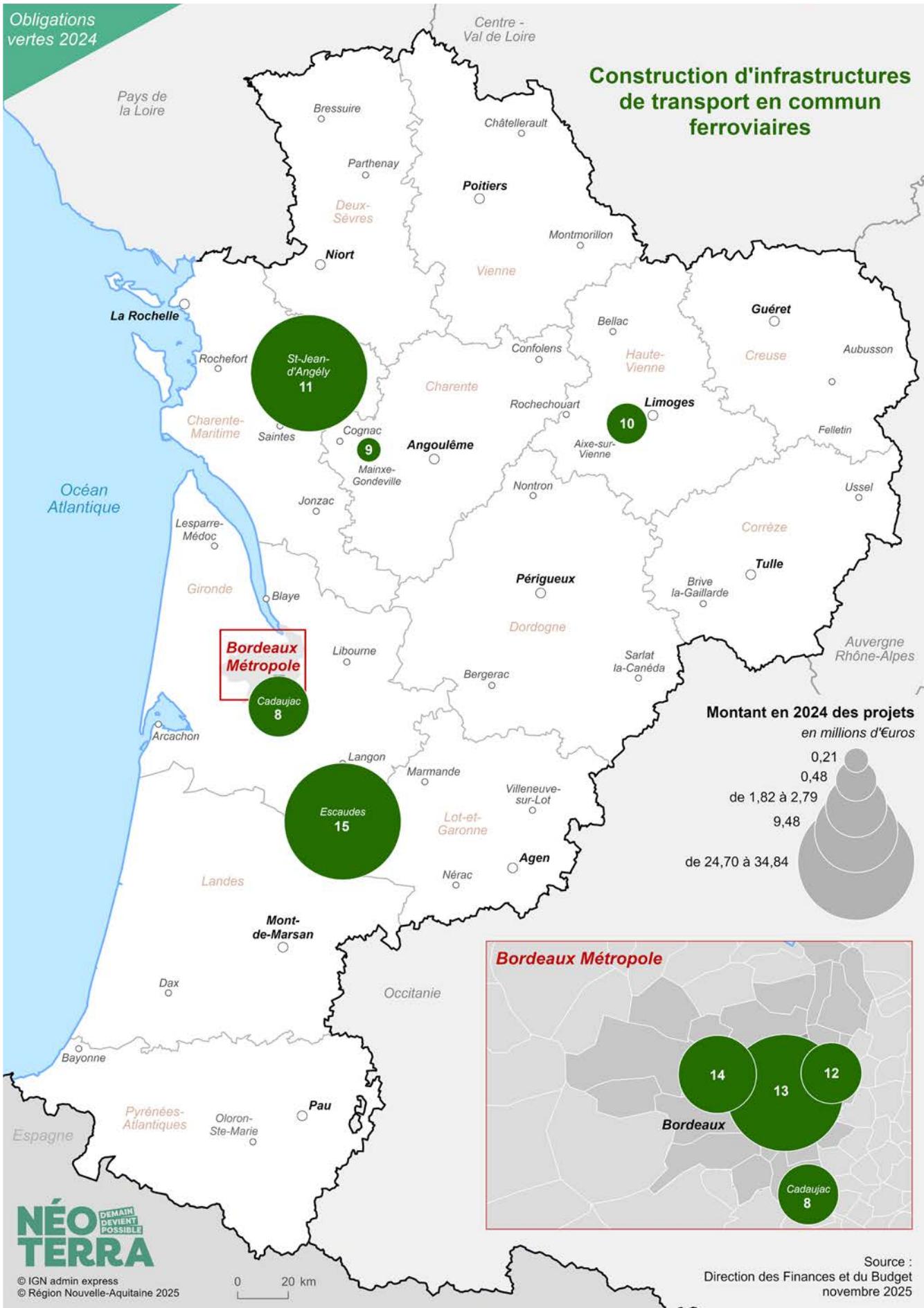
# Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

## Synthèse de l'impact

Cette catégorie comporte 8 projets qui concernent l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine. Sous la catégorie des transports sobres en carbone se trouvent les investissements dans les infrastructures pour les transports publics ferroviaires et dans les études de faisabilité préalables à la construction de ces infrastructures.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| ⑧ | Aménagement ferroviaire au sud de Bordeaux (AFSB) | Bordeaux (33)  |
| ⑨ | Signalisation entre Angoulême et Saintes          | Ligne Angoulême-Saintes                                  |
| ⑩ | Ligne Angoulême-Limoges                           | Ligne Angoulême-Limoges                                  |
| ⑪ | Ligne Niort-Saintes Tranches 1 et 2               | Ligne Niort-Saintes                                      |
| ⑫ | Services express régionaux métropolitains         | Etoile ferroviaire autour de Bordeaux, 100 km à la ronde |
| ⑬ | Acquisition de rames REGIO2N et REGIOLIS          | Ensemble de la Nouvelle-Aquitaine                        |
| ⑭ | Opération mi-vie (OPMV) de 62 rames TER           | Technicentre Charente-Périgord de Périgueux              |
| ⑮ | Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)      | Grand Sud-Ouest  |

	Estimation des économies d'énergie en kWhef/an	Estimation des émissions de GES évitées en tCO <sub>2</sub> eq/an	Nombre de bénéficiaires additionnels en personne	ETP soutenus en personne
à l'échelle des projets financés	-	529 144	23 300 000	-
à l'échelle des fonds engagés par la Région en 2024	-	7 161	67 157	-
à l'échelle du financement de l'ensemble des obligations émises en 2024	-	6 148	57 664	-
à l'échelle du financement des obligations vertes émises en 2024	-	5 512	51 699	-
à l'échelle du financement des obligations durables émises en 2024	-	636	5 965	-
à l'échelle du financement des obligations sociales émises en 2024	-	-	-	-





Ambition 5



## Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest

Acteurs associés	L'État et 25 collectivités territoriales d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine
Lieux	Grand Sud-Ouest
Historique	2018 • horizon 2031 et 2032



Montant 2024  
24 701 766 €

Montant global  
14 300 000 000 €

### Présentation du projet

Le Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) vise à désenclaver le grand Sud-Ouest de la France en permettant de le raccorder au reste du territoire national et à l'Europe.

Ce projet porte sur les axes Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne.

Il est composé de plusieurs opérations :

- la création des lignes nouvelles à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax sur 327 km de section courante, possédant un tronc commun de 55 km entre le sud de Bordeaux et le Sud Gironde ;
- la réalisation des aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au sud de Bordeaux (AFSB) sur 12 km entre Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans ;
- la réalisation des aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au nord de Toulouse (AFNT) sur 19 km entre la gare de Toulouse Matabiau et Castelnau d'Estrétefonds ;
- la création de la ligne ferroviaire nouvelle Dax-Espagne sur 91 km, ligne mixte voyageurs/fret se raccordant aux précédentes et à la ligne nouvelle espagnole Vitoria-Bilbao - San Sébastien, dénommée « Y Basque », actuellement en travaux, à la frontière franco-espagnole à Biriou.

### Objectifs

Les ambitions du GPSO sont multiples :

- renforcer le maillage du réseau ferroviaire structurant national et européen ;
- offrir des gains de temps « record » au cœur des deux régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie qui contribueront significativement aux gains socio-économiques du projet pour les territoires traversés ;
- réduire significativement l'empreinte carbone des déplacements en Nouvelle-Aquitaine, avec un bilan carbone positif après 10 ans de mise en service, avec un accompagnement d'actions spécifiques d'insertion de l'infrastructure dans l'environnement.

Les impacts attendus de ce grand projet sont d'abord conséquents en termes de trafic. Les prévisions de trafic sur la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse-Dax sont de 16,6 millions de voyageurs attendus chaque année, dont 6,5 millions de voyageurs sur la ligne Bordeaux-Dax, 7,8 millions de voyageurs sur Bordeaux-Toulouse, et 1,9 millions de voyageurs sur Dax-Toulouse.

En termes de déplacements, le GPSO contribuera à éviter 4,3 millions de voyages effectués en voiture (7,7 millions à l'achèvement du GPSO) et 1 million de voyages en avion dès la mise en service de la phase 1 (et 2 millions à l'achèvement du GPSO).

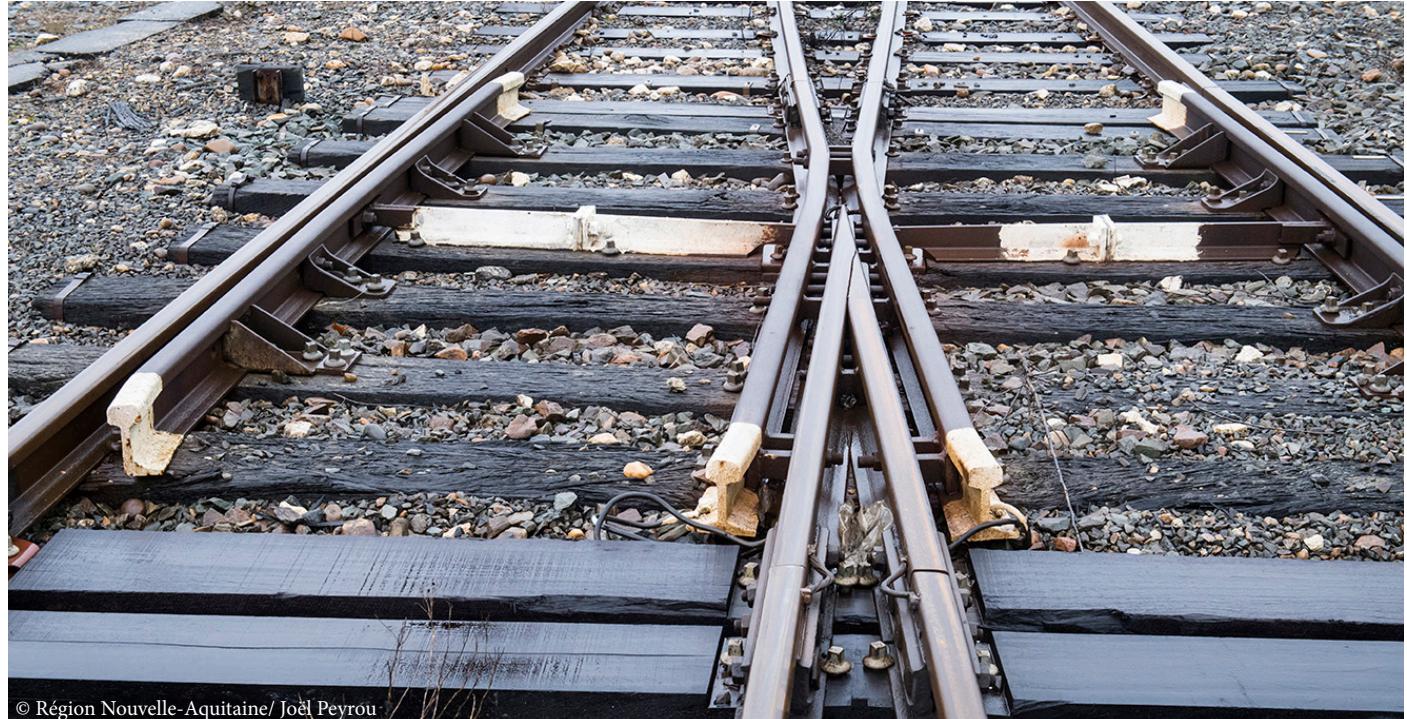
L'autre impact important est la réduction des gaz à effet de serre. En effet, pour faire Paris-Toulouse, une personne est responsable de 130 kg CO<sub>2</sub> d'émission de GES en avion, 40 kg CO<sub>2</sub> en voiture et seulement 4 kg CO<sub>2</sub> en Train à Grande Vitesse.

Le report modal lié au GPSO permettra d'économiser 325 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>/an. De plus, son bilan carbone devient positif au bout de 10 ans, grâce aux gains liés aux reports modaux depuis l'aérien et le routier, y compris la compensation des émissions liées à la réalisation des travaux.

Lien vers de la documentation

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/grand-projet-ferroviaire-du-sud-ouest>

Résultat quantitatif			Impact quantitatif		
Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique	Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre de voyageurs supplémentaires	16 M de voyageurs	R-4	Estimation des émissions de GES évitées	325 000 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2
Longueur de voie ferrée améliorée	327 km	R-21			



## Aménagement ferroviaire au sud de Bordeaux (AFSB)

Acteurs associés

Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF

Lieux

Sud de Bordeaux (33)

Historique

2021 → 2032 (études comprises)

Montant 2024

1 824 791 €

Montant global

900 000 000 €



### Présentation du projet

Le noeud ferroviaire de Bordeaux constitue un point stratégique du réseau ferroviaire du Sud-Ouest, assurant des fonctions régionales, nationales et internationales. Le niveau de saturation actuel des voies situées au sud de Bordeaux, les sous capacités actuelles et fragilités d'exploitations résultant de la convergence de plusieurs lignes (Espagne, Toulouse, Médoc) à proximité immédiate des gares de Bordeaux-St Jean et d'Hourcade exigent l'étude et le lancement de travaux importants.

Le programme fonctionnel des AFSB comprend, entre autres, plusieurs opérations :

- l'aménagement des voies existantes entre la gare de Bordeaux Saint-Jean et la gare de triage d'Hourcade à Bègles,
- l'ajout d'une 3<sup>e</sup> voie d'Hourcade jusqu'au futur débranchement à Saint-Médard-d'Eyrans,
- le réaménagement de la gare TER de Bègles et des haltes TER à Villenave-d'Ornon, Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans (ces gares seront désormais équipées de voies d'évitement pour permettre le croisement des TER),
- la suppression de six passages à niveau sur les communes de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Longueur de voie ferrée améliorée	13 km	R-6

### Objectifs

Ce projet AFSB vise à :

- renforcer la régularité et la robustesse sur cet axe circulé par tous les types de trains (TGV, Intercités, TER et Fret) et affecté aujourd'hui par de nombreux incidents d'exploitation ;
- contribuer à la désaturation du noeud de Bordeaux en fluidifiant le trafic ferroviaire au sud-est de Bordeaux vers Langon ;
- répondre à l'augmentation conjuguée depuis 2017 du nombre de TER et de TGV sur le réseau depuis la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux.

L'augmentation de la fréquentation se traduit par

- en 2023, 60 trains TER ou RER circulent par jour ;
- en 2028, le nombre va augmenter avec la mise en service du RER M, et atteindra plus d'une centaine de trains en 2032 avec le RER M + AFSB. Le nombre de TGV, d'Intercités et de fret pourra, lui aussi doubler, lorsque les AFSB et les lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax seront mises en service.

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des émissions de GES évitées	97 200 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2



©AFSB : SNCF-Réseau



## Signalisation entre Angoulême et Saintes

Acteurs associés

Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF

Lieux

Ligne Angoulême-Saintes

Historique

septembre 2021 → 2024



Montant 2024

213 565 €

Montant global

41 880 000 €

### Présentation du projet

La ligne Angoulême-Saintes fonctionnait avec une signalisation manuelle ainsi qu'un armement ancien et non homogène. Les travaux de modernisation de la signalisation ferroviaire consistaient ainsi à la mise en place d'un block automatique de signalisation en lieu et place du block manuel existant.

Le programme est le suivant :

- passage d'un BMVU à un BAPR à compteur d'essieu entre Saint-Michel et Beillant ;
- installation de cinq postes à relais informatiques dans les gares de Cognac, Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente, Sireuil et Saint-Michel ;
- installation de la commande à distance des gares citées ci-dessus depuis la gare de Beillant ;
- adaptation des passages à niveau et des embranchements particuliers (EP) ;
- mise en place d'une traversée de voie piétonne en gare de Châteauneuf-sur-Charente.

### Objectifs

Les travaux de modernisation ont pour objectif de garantir une pérennité à long terme de la signalisation et donc de cette offre de transport du quotidien et des correspondances TER/TGV à Angoulême. Ainsi la vitesse de circulation a pu être relevée de 120 à 140 km/h sur 4 zones soit plus de 24 km pour un meilleur temps de parcours.

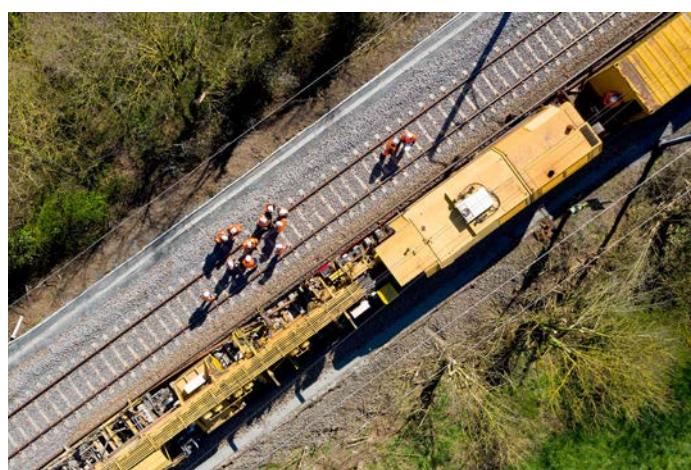
La ligne 16 accueille plus de 6 allers-retours quotidiens entre Angoulême et Royan, complétés par 2 allers-retours entre Angoulême et La Rochelle. Des dessertes navettes sont aussi proposées avec plusieurs allers-retours entre Saintes et Angoulême et des liaisons entre Saintes et Royan. La ligne accueille aussi quelques trains de fret.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Longueur de voie ferrée améliorée	75 km	R-6

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des émissions de GES évitées	4 523 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2





## Ligne Angoulême-Limoges

Acteurs associés

SNCF Réseau, Etat Français

Lieux

Lignes Angoulême-Limoges

Historique

études préliminaires : début 2023 → mi-2025

Montant 2024

489 984 €

Montant global

31 272 000 €



### Présentation du projet

La ligne Angoulême-Limoges, longue de 118 km, est essentiellement une ligne à voie unique reliant les deux communes traversant les départements de la Charente et de la Haute-Vienne. Elle a été sujet d'un audit en 2016 qui a conclu à un mauvais état général de la voie.

La ligne Limoges-Angoulême est fermée sur sa partie occidentale (entre Angoulême et Saillat-Chassenon) depuis le 13 mars 2018. Les trains continuent à circuler entre Limoges et Saillat, mais la ligne est en mauvais état.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée à financer des études préliminaires aux côtés de l'Etat, afin de restaurer les performances nominales de la ligne ferroviaire.

### Objectifs

L'objectif des études préliminaires financées par la Région est de permettre la réouverture de la ligne et ainsi de réduire l'enclavement de la capitale limousine, réduire la pollution et les émissions de GES via un report de la voiture au TER et d'offrir aux voyageurs une meilleure offre de transports.

Les études doivent être restituées par SNCF Réseau pour la mi-2025.

Liens vers de la documentation

<https://www.alouette.fr/ter-reouverture-de-la-ligne-angouleme-limoges-a-l-horizon-2030>

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Longueur de voie ferrée améliorée	118 km	R-6

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des émissions de GES évitées	3 377 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2



© Alouette | Thierry Matonnat




**RÉGÉNÉRATION DES INFRASTRUCTURES**  
**Ligne Niort-Saintes (tranches 1 et 2)**

Acteurs associés

SNCF Réseau, Etat Français

Lieux

Ligne Niort-Saintes

Historique

études d'avant-projet pour des travaux de 2024 à 2025



Montant 2024

29 715 483 €

Montant global

117 157 717 €

**Présentation du projet**

Eu égard aux limitations de vitesses impactant les temps de parcours sur la ligne Niort-Saintes, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé, dès 2020, des études de régénération.

La régénération de la ligne est divisée en deux phases fonctionnelles distinctes :

Phase 1 : réalisation des études avant-projet et premiers travaux en 2024 sur la section Saint-Jean-d'Angély et Saintes ;

Phase 2 : réalisation de la suite des études avant-projet dans le but de réaliser les travaux en 2025 sur la section Niort et Saint-Jean-d'Angély.

Les travaux sont aujourd'hui terminés. Du 15 février au 25 juin 2025, la circulation des TER a repris en horaire de pointe, le matin et le soir. Depuis le 26 juin, les circulations complètes ont repris.

**Objectifs**

L'objectif des études préliminaires financées par la Région est de déterminer l'état de l'infrastructure et restaurer les performances nominales. Les travaux qui en découlent viseraient à offrir aux voyageurs une meilleure offre de transport ferroviaire et ainsi à réduire les émissions de GES en substituant des trajets en voiture par l'emprunt de la ligne Niort-Saintes.

**Résultat quantitatif**

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Longueur de voie ferrée améliorée	77 km	R-6

**Impact quantitatif**

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des émissions de GES évitées	12 653 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2





Ambition 1



Ambition 5



6.14

## Services express régionaux métropolitains

### Acteurs associés

Etat, Bordeaux Métropole, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, SNCF Voyageurs, SNCF Réseau et Nouvelle-Aquitaine Mobilités, Ville du Bouscat, Ville de Talence

### Lieux

Etoile ferroviaire autour de Bordeaux, 100km à la ronde

### Historique

2018 ••••• horizon 2030

Montant 2024

2 796 919 €

Montant global

680 000 000 €



### Présentation du projet

L'ambition du projet, basé sur l'utilisation maximale du mode ferroviaire en secteur péri-urbain et le développement de lignes de cars express, est de mettre en place des liaisons fréquentes, pénétrantes vers la Métropole, traversantes de périphérie à périphérie pour deux axes structurants, pour offrir un service de transport très efficace aux populations, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Métropole.

Les principaux postes d'investissements sur les infrastructures ferroviaires identifiés à ce stade sont les suivants :

- création de la halte du Bouscat ;
- création de la halte de la Médoquine ;
- signalisation par Bloc Automatique Lumineux entre Saint-André-de-Cubzac et Saint-Mariens ;
- création des Origine-Terminus en gares de Libourne, Arcachon, Langon et Saint-Mariens ;
- installations Fixes de Traction Electrique entre Bordeaux et Arcachon ;
- électrification de la ligne entre Ambarès-et-Lagrave et Saint-Mariens ;
- adaptation/allongement des quais sur l'ensemble du périmètre au besoin.

### Objectifs

L'offre de transport se développera selon les axes suivants :

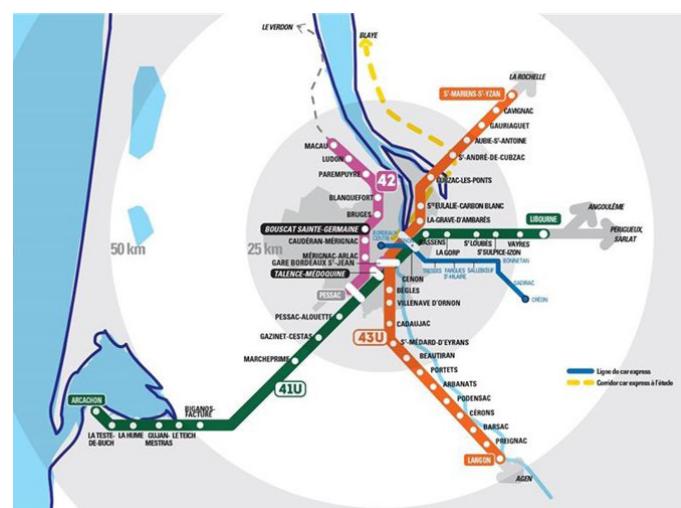
- la ligne Bordeaux-Libourne sera desservie 7 fois/jour dès 2021 et renforcée en 2022 pour atteindre 32 fois/jour ;
- la création sur 2 ans d'une centaine de circulations supplémentaires par semaine (+ 46 en 2021, et + 50 en 2022), soit + 14 % d'offre, permettant, notamment sur l'axe Arcachon-Bordeaux-Libourne, d'offrir une fréquence à la 1/2h en heures de pointe et à l'heure en journée ;
- la création en 2023 de près de 40 circulations supplémentaires par semaine répartis sur les axes Bordeaux-Langon et Bordeaux-Saint-Mariens ;
- une expérimentation tarifaire sur la ligne du Médoc (ligne TER 42), permettant aux abonnés TBM d'emprunter sans surcoût les TER dans la limite du territoire de la Métropole (Parempuyre-Pessac/Bordeaux). Cette expérimentation initialement envisagée entre septembre 2020 et septembre 2021 a été prolongée jusqu'en septembre 2023.

Les impacts recherchés sont les suivants :

- réduire les inégalités vis-à-vis de l'offre de transports des habitants des zones péri-urbaines en offrant des solutions de transport en commun efficaces ;
- lutter contre la congestion routière de la Métropole ;
- baisser les émissions de gaz à effet de serre et polluants.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Longueur de voie ferrée améliorée	307 km	R-6
Nombre de voyageurs supplémentaires en 2030	38 000 voyageurs/jour	R-4





## Acquisition de rames REGIO2N et REGIOLIS

Acteurs associés

Bordeaux Métropole, SNCF Voyageurs

Lieux

Ensemble de la Nouvelle-Aquitaine

Historique

2023 → 2027



Montant 2024

34 847 728 €

Montant global

160 300 000 €

### Présentation du projet

La Région Nouvelle-Aquitaine se mobilise en faveur du transport ferroviaire de voyageurs depuis maintenant plus de 20 ans. Dotée d'un réseau ferroviaire étendu et peu maillé, l'exploitation des TER impose de disposer d'un parc adapté aux besoins des usagers et des territoires.

L'activité TER connaît une croissance continue de sa fréquentation depuis une dizaine d'année, avec une augmentation de + 11 % entre 2013 et 2019 (soit + 1,8 %/an en moyenne) et en particulier, un pic de croissance de plus de 23 % entre 2016 et 2019 (soit + 7,1 %/an en moyenne). La sortie de la crise COVID, l'augmentation de la population et l'augmentation du coût des carburants contribuent à une plus forte utilisation des transports collectifs et en particulier du TER.

Des efforts significatifs ont été consentis entre 2014 et 2019 pour moderniser le parc de matériel roulant, ce qui a permis d'acquérir des trains plus modernes et plus capacitaires : 24 porteurs hyperdenses Régio2N de 330 places et 42 porteurs polyvalents de 220 places.

Malgré les évolutions de l'offre de transport mises en œuvre par la Région depuis 2019 (+ 8 %) pour optimiser les circulations et mieux répondre aux usagers, de plus en plus de trains sont en surcharge, essentiellement sur le périurbain bordelais et sur les trains de pointe hebdomadaire (vendredi et dimanche).

Le volume de rames TER actuelles ne suffit plus pour assurer une desserte de qualité et répondre à l'augmentation du trafic.

Compte-tenu des délais de fabrication des trains, ce besoin doit s'anticiper par une vision prospective et un effort continu. L'étude « Plan de Transport Matériel Roulant (PTMR) », conduite par le cabinet SMA, a permis de déterminer les besoins en Matériel Roulant jusqu'en 2030, selon une évolution prévisionnelle de + 2 % à + 6 % de la fréquentation, cohérente avec la fréquentation constatée et le développement de l'offre de transport.

Liens vers de la documentation  
<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/toute-lactualite-des-transports/15-nouvelles-rames-de-ter-achetees-par-la-region>

### Objectifs

Les conclusions de cette étude évaluent un besoin à court terme de 18 nouvelles rames (12 rames de type Régiolis et 6 rames de type Régio2N).

Les rames Régio2N sont 100 % électriques (caténaire) et les rames Régiolis sont bi-modes électrique-thermique, avec une adaptation possible en biocarburation et l'hybridation.

Les premières rames Régiolis seront mises en circulation dès avril 2025 à raison de deux rames par mois. Les Régio2N seront quant à eux livrés à partir d'avril 2026. Une partie de ces rames a bénéficié du soutien financier de Bordeaux Métropole pour renforcer les lignes sur la métropole bordelaise. En effet, 5 rames utilisées dans le cadre du RER métropolitain sont co-financées à parité par Bordeaux Métropole.

Ces acquisitions permettent de renforcer l'emport d'un total de 4 620 places assises.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre de rames achetées	18	R-19

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des émissions de GES évitées	6 678 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-4





Ambition 1



Ambition 5



## Opération mi-vie (OPMV) de 62 rames TER

Acteurs associés

SNCF Voyageurs, Masteris

Lieux

Technicentre Charente-Périgord de Périgueux

Historique

2024 → 2030



Montant 2024

9 484 549 €

Montant global

169 558 418 €

### Présentation du projet

Le parc TER Automotrices Grande Capacité (AGC) est composé de 52 rames B81500 tri-caisses et de 10 rames B82500 quadri-caisses. Chaque rame comporte 150 places assises, et parcourt entre 50 000 et 90 000 km par an. Ces rames sont conçues pour une durée de vie de 40 ans, et atteignent progressivement l'échéance de leur mi-vie. Livrées entre 2006 et 2010, elles doivent faire l'objet de cette opération mi-vie faute de quoi elles ne pourront être maintenues en exploitation au-delà de 2026 et de 2030.

Ainsi, SNCF Voyageurs a élaboré un programme de rénovation national, pour permettre à ces matériels roulants de continuer à circuler en toute sécurité. Une opération de rénovation à mi-vie consiste à démonter entièrement la rame, moderniser certains équipements et remplacer des éléments en fonction de leur niveau d'obsolescence et de corrosion. Elle requiert l'immobilisation du train en dehors de son service commercial durant 10 à 16 semaines.

### Objectifs

L'objectif est de démonter entièrement, réviser et rénover les rames après une vingtaine d'années de fonctionnement afin de les remettre dans un état quasi-neuf pour quinze à vingt ans supplémentaires. Les travaux comprennent notamment :

- le traitement de la corrosion de la caisse,
- des opérations d'aménagement intérieur pour améliorer l'esthétique et le confort des voyageurs (réfection des sols et sièges, ajout de prises électriques, équipements numériques).

Le programme intègre également des aspects de transition écologique, comme des systèmes d'économie d'énergie, notamment sur la climatisation, ou encore le passage à un éclairage Led complet. Un espace vélo est ajouté, portant à 12 le nombre de vélos transportables.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre de rames rénovées	62	R-20

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des émissions de GES évitées	6 273 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2





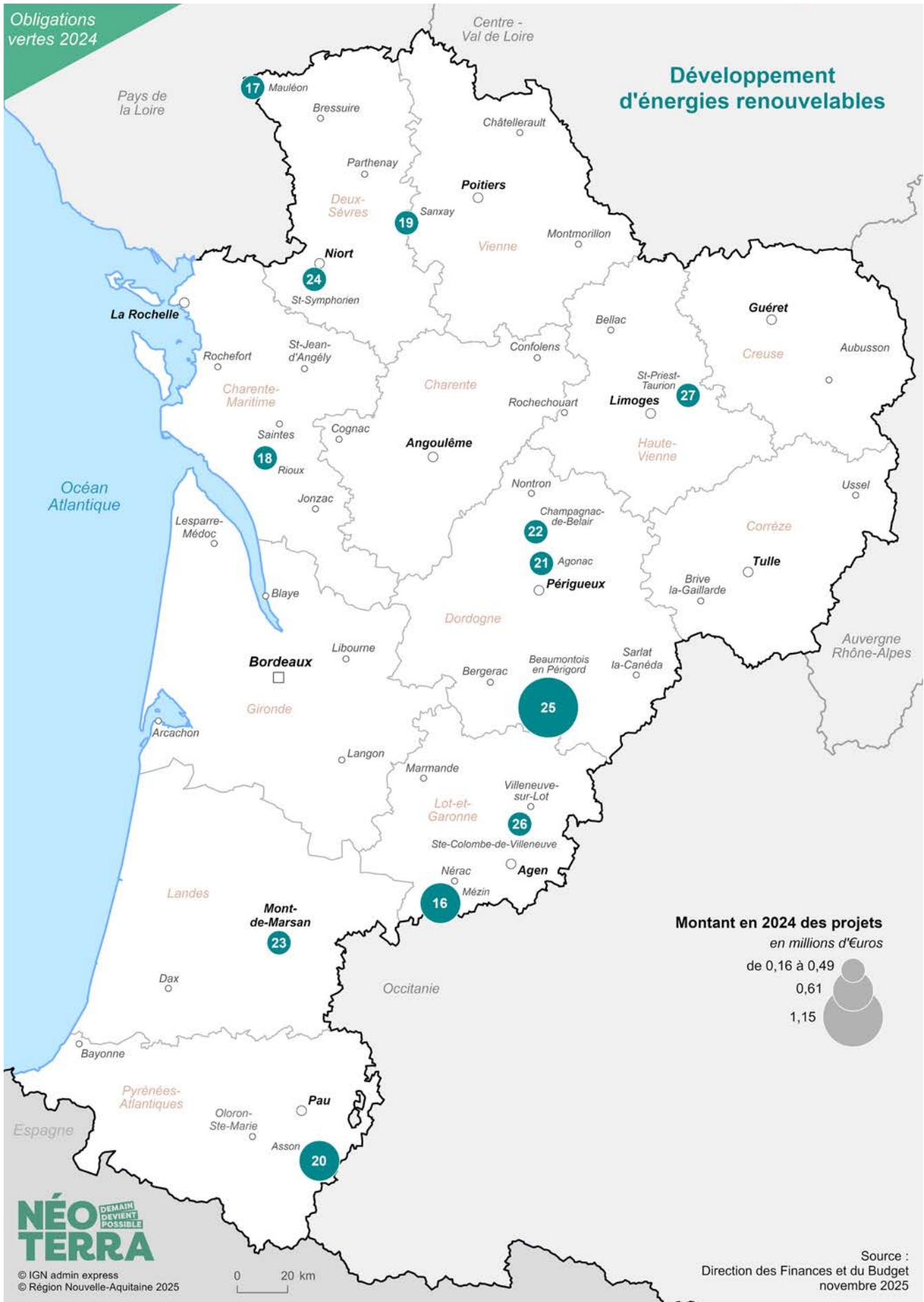
# Développement d'énergies locales renouvelables

## Synthèse de l'impact

Cette catégorie comporte 12 projets de création d'une unité de méthanisation situés dans 9 départements différents de la région Nouvelle-Aquitaine. Ces 12 investissements permettent le développement et la production d'énergies renouvelables locales à partir de biomasse. La création de ces unités de méthanisation respecte des critères environnementaux et sociaux stricts et en conformité avec la directive européenne EU 2018/20012.

- |    |              |    |                                   |
|----|--------------|----|-----------------------------------|
| 16 | Mézin (47)   | 22 | Condat-sur-Trincou (24)           |
| 17 | Mauléon (79) | 23 | Mont-de-Marsan (40)               |
| 18 | Rioux (17)   | 24 | Saint-Symphorien (79)             |
| 19 | Sanxay (86)  | 25 | Beaumontois-en-Périgord (24)      |
| 20 | Asson (64)   | 26 | Sainte-Colombe-de-Villeneuve (47) |
| 21 | Agognac (24) | 27 | Saint-Priest-Taurion (87)         |

	Estimation des économies d'énergie en kWhef/an	Estimation des émissions de GES évitées en tCO <sub>2</sub> eq/an	Nombre de bénéficiaires additionnels en personne	ETP soutenus en personne
à l'échelle des projets financés	-	22 969	-	5
à l'échelle des fonds engagés par la Région en 2024	-	1 863	-	0
à l'échelle du financement de l'ensemble des obligations émises en 2024	-	1 599	-	0
à l'échelle du financement des obligations vertes émises en 2024	-	1 434	-	0
à l'échelle du financement des obligations durables émises en 2024	-	165	-	0
à l'échelle du financement des obligations sociales émises en 2024	-	-	-	-





Ambition 1



Ambition 3



## Construction d'une unité de méthanisation à Mézin

Acteurs associés

SAS Methalbret

Lieux

Mézin (47)

Historique

mars 2021 → janvier 2024



Montant 2024

493 723 €

Montant global

5 385 415 €

### Présentation du projet

La SAS METHALBRET porte un projet d'unité de méthanisation agricole collective dans l'Albret (au sud du département de Lot-et-Garonne). La société regroupe 6 exploitations agricoles spécialisées dans l'élevage (bovins lait et viande, cochons, poulets labélisés) et/ou les grandes cultures (blé, maïs, sorgho, légumineuses), un pôle hippique et la SEM Avergues.

Initié par le programme COMETH'47 de TE 47, le projet localisé à Mézin a pour objectif de valoriser les effluents d'élevage des associés, de poursuivre la transition vers des pratiques agroécologiques (à noter qu'une exploitation est en bio) et de diversifier les revenus des agriculteurs.

Ainsi, les 13 685 tonnes par an de gisement méthanisable se composent majoritairement de fumiers et lisiers (10 780 t, soit 79 %, du tonnage), mais aussi de résidus de culture (fruits, feuillage) en lien avec les activités maraîchères et agro-alimentaires présentes sur le secteur (1 465 t/an) et enfin de cultures multi-services environnementaux (1 440 t/an).

### Objectifs

L'unité, utilisant la technologie de la voie liquide en infiniment mélangé, se composera de 2 digesteurs et d'un post-digesteur permettant de produire près de 1 415 000 m<sup>3</sup>/an de biogaz et 26 000 m<sup>3</sup>/an de fertilisant organique (digestat) qui sera valorisé après séparation de phase sur les parcelles agricoles des associés.

Le biogaz sera valorisé après épuration en injection dans le réseau de distribution de gaz situé à 5 km de l'unité. Un débit de 85 Nm<sup>3</sup>/h de biométhane (soit 7 754 MWh/an) sera ainsi injecté, représentant l'équivalent de la consommation annuelle de gaz de 503 foyers.

Enfin, le projet de méthanisation permettra d'éviter l'émission de 1 882 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Production de biogaz	1 415 000 m <sup>3</sup> /an	R-7
Production d'énergie	7 754 MWh/an	R-8

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des émissions de GES évitées	1 882 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-6



© Élodie Viguier - Sud Ouest



Ambition 1



Ambition 3



## Construction de 11 autres unités de méthanisation

### Acteurs associés

SAS Energie Fermière, SAS 3MSH, SAS Metha Vell, SAS Asson Bioénergies, SAS Agri Meth'Ago, SAS Condat Energie Verte, Mont de Marsan Agglomération, SAS Les Injecteurs Niortais, SARL Maynes Energies, SAS Metha Alliance, SAS Ressources

### Lieux

Diverses

### Historique

-

Montant 2024

4 086 258 €

Montant global

55 739 235 €



### Présentation du projet

Afin de répondre aux objectifs de la feuille de route Néo Terra, la méthanisation est un moyen d'atteindre 30 % de gaz vert injectés dans les réseaux de gaz de distribution et de transport en 2030. En partenariat avec la FR CUMA et la Chambre Régionale d'Agriculture, le Conseil régional a structuré un dispositif d'accompagnement de la filière méthanisation : MéthaN-Action. Il vise à faire émerger des projets cohérents, tant d'un point de vue territorial qu'économique, qu'ils soient à la ferme, territorial ou industriel. Dans ce cadre, le Conseil régional apporte son soutien à l'essor du gaz vert et à la structuration de la filière à travers ce dispositif d'animation, permet la création d'unités de méthanisation, en cohérence avec les objectifs de développement d'une agriculture durable, ainsi que les investissements de valorisation du biogaz en injection.

### Objectifs

Les 11 autres unités de méthanisation financées en 2024 sont :

Mauléon (79)	Mont-de-Marsan (40)
Rioux (17)	Saint-Symphorien (79)
Sanxay (86)	Beaumontois-en-Périgord (24)
Asson (64)	Sainte-Colombe-de-Villeneuve (47)
Agognac (24)	Saint-Priest-Taurion (87)
Condat-sur-Trincou (24)	

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Production de biogaz	12 502 206 m <sup>3</sup> /an	R-7
Production d'énergie	90 431 MWh/an	R-8

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des émissions de GES évitées	21 087 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-6



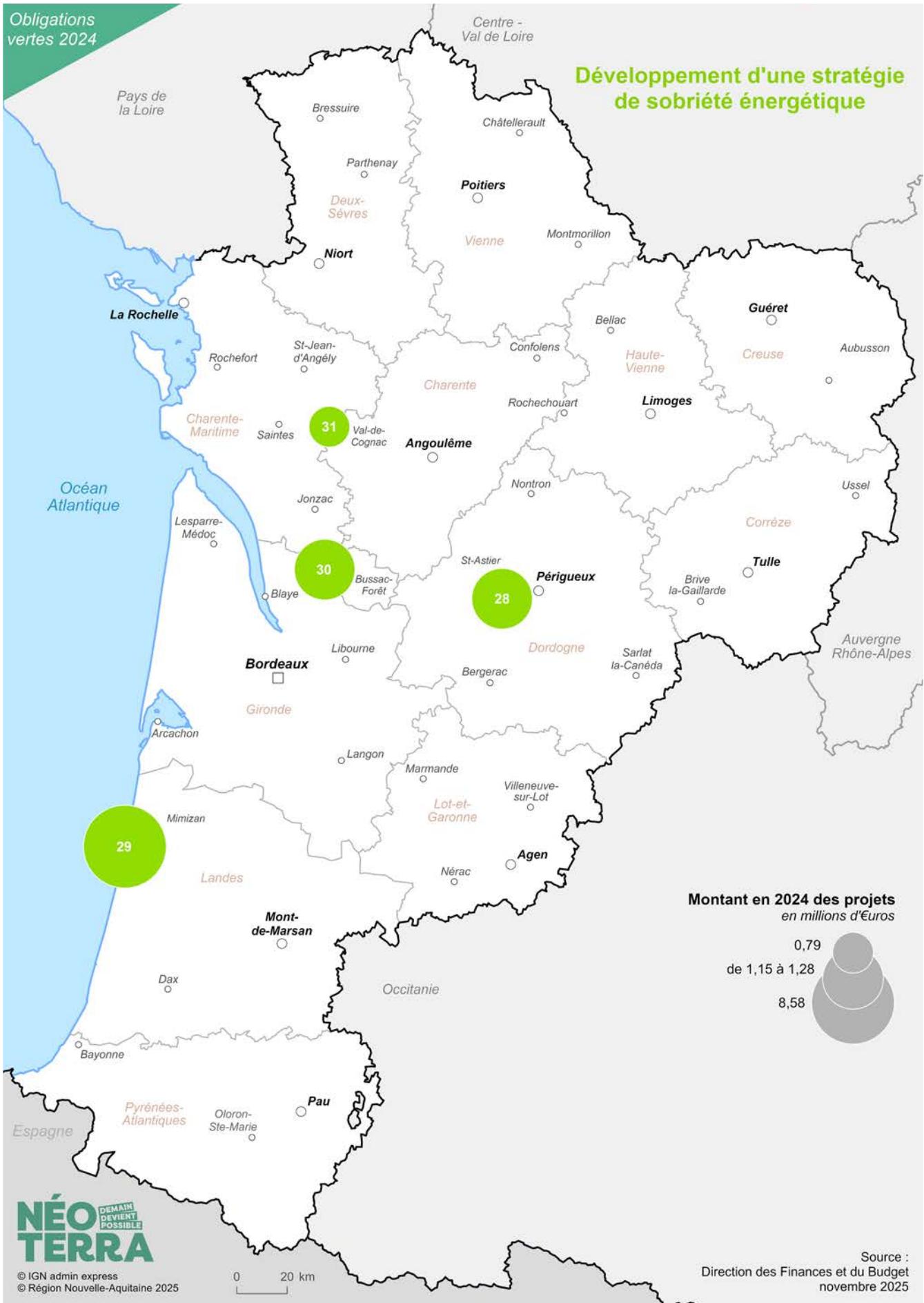
# Développement d'une stratégie de sobriété énergétique

## Synthèse de l'impact

Cette catégorie comporte 4 projets situés dans 4 départements différents de la région Nouvelle-Aquitaine. Ces projets visent à soutenir les dépenses d'investissement des entreprises liées à la réduction des besoins énergétiques de leurs processus industriels.

- |    |   |                        |
|----|---|------------------------|
| 28 | Installation d'une nouvelle unité de fabrication de chaux naturelle | Saint-Astier (24)      |
| 29 | Remplacement machine de l'usine Gascogne Papier                     | Mimizan (40)           |
| 30 | Réduction de la consommation de charbon de la cimenterie Calcia     | Bussac-Forêt (17)      |
| 31 | Optimisation énergétique du site de Val-de-Cognac : Phase 1         | Cherves-Richemont (16) |

	Estimation des économies d'énergie en kWhef/an	Estimation des émissions de GES évitées en tCO <sub>2</sub> eq/an	Nombre de bénéficiaires additionnels en personne	ETP soutenus en personne
à l'échelle des projets financés	136 098 000	58 092	-	5
à l'échelle des fonds engagés par la Région en 2024	5 941 091	2 612	-	0
à l'échelle du financement de l'ensemble des obligations émises en 2024	5 101 313	2 243	-	0
à l'échelle du financement des obligations vertes émises en 2024	4 573 591	2 011	-	0
à l'échelle du financement des obligations durables émises en 2024	527 722	232	-	0
à l'échelle du financement des obligations sociales émises en 2024	-	-	-	-





Ambition 1



Ambition 4



## INSTALLATION

## Nouvelle unité de fabrication de chaux naturelle

Acteurs associés

SAS Chaux de Saint-Astier

Lieux

Saint-Astier (24)

Historique

2024 → 2027



Montant 2024

1 287 974 €

Montant global

40 200 000 €

## Présentation du projet

Chaux de Saint-Astier, l'une des 4 sociétés constituant le groupe familial CIMCHAUX qui emploie près de 140 personnes à Saint-Astier (24), réalise un chiffre d'affaires de 38 M€ en 2023 et est spécialisée dans la fabrication de chaux naturelles hydrauliques et des mortiers prêts à l'emploi pour l'écoconstruction (notamment filière chanvre) et la rénovation de monuments historiques. C'est l'une des dernières PME du marché (les entreprises de chaux ayant progressivement été absorbées par des grands cimentiers), qui se différencie sur ses marchés par un important accompagnement des artisans en amont des chantiers sur l'utilisation de ses produits.

À partir d'un gisement de calcaire exceptionnel, dont Chaux de Saint-Astier possède les permis d'exploiter les carrières de calcaire pour plus d'un siècle, la production de la chaux est actuellement assurée par 2 fours verticaux à charbon (anthracite), vétustes et polluants. La consommation énergétique actuelle est de 28.5 GWh et les émissions de CO<sub>2</sub> de 27 000 t pour une production de 60 000 t de chaux (à 14 % de CO<sub>2</sub> résiduel). Pour respecter la réglementation en termes de rejets de poussières, réduire ses émissions de carbone, augmenter et améliorer la qualité de sa production, l'entreprise se doit de faire évoluer ses process et refondre intégralement son outil industriel dépassé.

Après plusieurs campagnes d'essais menées sur 3 ans (avec un budget de R&D de plus d'un million d'euros et une aide de la Région de 187 707 euros attribuée à la commission permanente du 17/02/2021), le choix s'est arrêté sur une combinaison de technologies de calcination et d'hydratation adaptées à la fois à la qualité du gisement de calcaire, à la qualité des chaux produites et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette combinaison de technologies de calcination et d'hydratation inédite sur ce marché permettra par un changement fondamental de process de réduire les émissions de poussière (gain de 113 000 €/an astreinte), d'enrichir la gamme de produits proposés, de valoriser les fines fractions de calcaire tout en limitant les achats d'intrants (gains directs de 800 000 €/an), d'améliorer les conditions de travail, d'augmenter de 15% la production de chaux avec + 13 % de marge nette, de créer au moins 5 emplois, et surtout de ne plus utiliser de charbon qui sera remplacé par du gaz, étape intermédiaire vers un mix énergétique moins carboné (biogaz puis biomasse).

## Objectifs

Le projet permet ainsi un gain de 10 % de consommation d'énergie et de 27 % d'émissions de CO<sub>2</sub>. Pour la production future de 75 000 t de chaux à 8 % de CO<sub>2</sub> résiduel, cela représente un gain de 5,5 GWh et de 10 900 t de CO<sub>2</sub> ; la production consommant 50,8 GWh de gaz au lieu de 56,3 GWh de charbon.

## Liens vers de la documentation

<https://www.acpresse.fr/chaux-de-saint-astier-investit-40-me-dans-une-nouvelle-usine/>

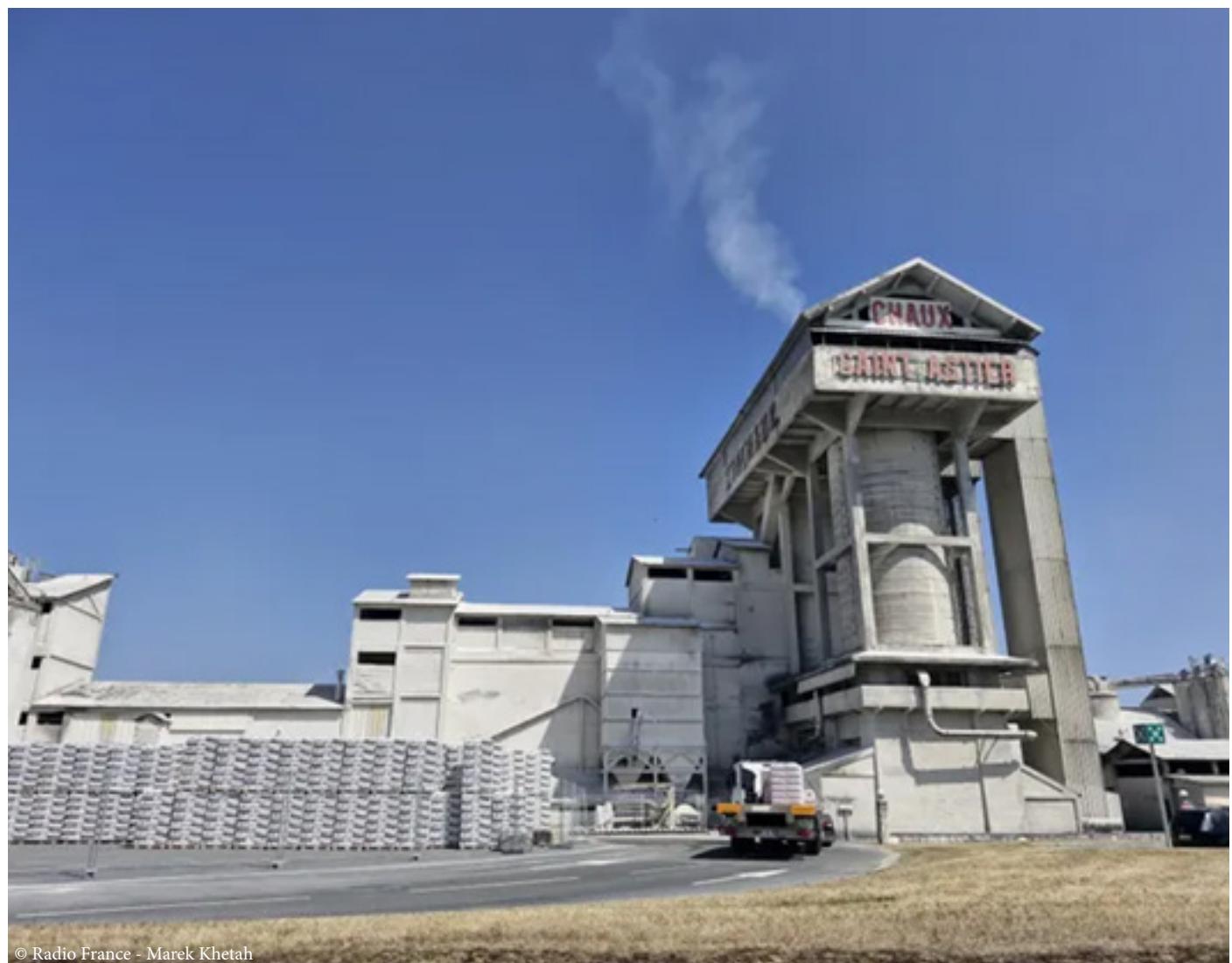
<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/c-est-le-plus-gros-projet-de-notre-histoire-une-nouvelle-usine-va-voir-le-jour-aux-chaux-de-saint-astier-en-dordogne-9416564>

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation de la substitution de charbon	56,3 GWh/an	R-9
Nombre d'emplois créés	5 ETP	T-1
Production d'énergie	7 754 MWh/an	R-8

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des économies d'énergie	5,5 GWh/an	E-3
Estimation des émissions de GES évitées	10 900 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-6





Ambition 1



Ambition 4



## Remplacement machine à papier de Gascogne Papier

Acteurs associés

Gascogne Papier

Lieux

Mimizan (40)

Historique

2022 → 2026 (démarrage des travaux)



Montant 2024

8 586 491 €

Montant global

274 927 000 €

### Présentation du projet

Le groupe français Gascogne, créé par des sylviculteurs landais en 1925 afin de valoriser le pin maritime originaire des forêts du sud-ouest de la France, est aujourd'hui actif dans l'ensemble de la filière de transformation du bois jusqu'à l'emballage imprimé.

Le Groupe Gascogne est un acteur important du développement économique de la Région Nouvelle-Aquitaine et particulièrement des Landes. Avec une production de 120 000 tonnes de papier par an, Gascogne Papier est un acteur leader de la production de papier Kraft naturel destiné à des clients industriels situés dans le monde entier. Le siège social et le site de production sont situés à Mimizan (40). Les consommations d'énergie du site s'élèvent à 1 310 GWh, ce qui place Gascogne Papier parmi les 5 plus gros consommateurs industriels d'énergie de la Région.

### Objectifs

Le site de Gascogne comporte aujourd'hui 4 machines à papier qui permettent la production annuelle de 100 000 t de papier.

Le projet consiste à remplacer trois de ces quatre machines par une seule machine, la « MAP 7 », permettant de produire au total sur l'usine jusqu'à 125 kt de papier par an. Ce remplacement permettra des économies d'énergie importantes, tant par le changement d'échelle de taille que par la modernisation des techniques utilisées.

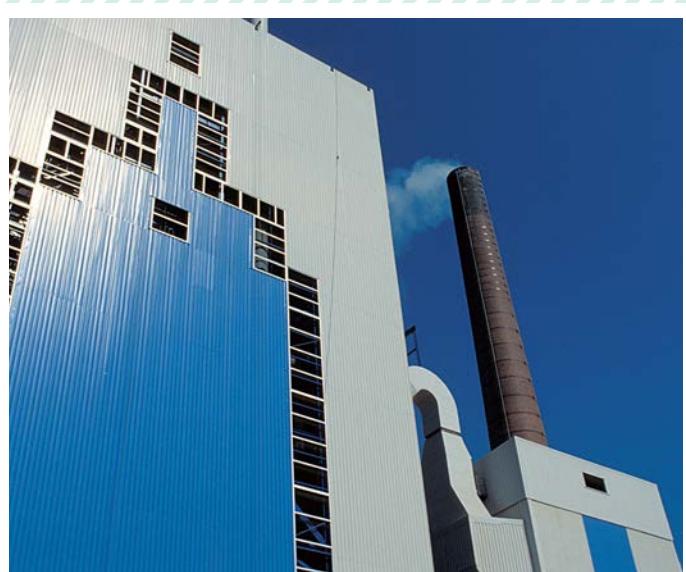
La consommation de vapeur actuelle de ces trois machines est de 3,5 t de vapeur par tonne de papier produit. La nouvelle machine présentera une consommation de 2,2 tonnes de vapeur par tonne de papier produite, soit une baisse de consommation de 38 %. Cette baisse de consommation se traduira par une baisse de production de vapeur haute-pression à 65 bars sur la chaudière biomasse et donc une économie associée de consommation de ressource bois et d'électricité.

À périmètre de production équivalent, l'économie totale de biomasse est de plus de 118 GWh/an et l'économie d'électricité associée s'élève à plus de 4 GWh/an. En contrepartie, cette production de vapeur moindre générera un manque de production d'électricité, la vapeur haute-pression produite étant aujourd'hui turbinée pour produire de l'électricité revendue un contrat de rachat dans le cadre des appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE5) : ce sont 14 GWh annuels d'électricité qui ne seront plus produits par le site.

En tout, le projet permettra une économie nette de 108,5 GWh/an, soit 8,4 % de la consommation énergétique du site de Mimizan ou l'équivalent de la rénovation énergétique performante de 9 500 logements. L'émission de 2 426 tonnes de CO<sub>2</sub> sera évitée, soit 4,8 % des émissions de gaz à effet de serre du site.

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des économies d'énergie	108,5 GWh/an	E-3
Estimation des émissions de GES évitées	2 426 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-6





Ambition 1



Ambition 4



## Réduction de la consommation de charbon de Calcia

Acteurs associés

Heidelberg Materials France Ciments

Lieux

Bussac-Forêt (17)

Historique

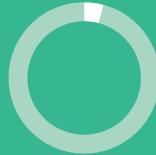
5 ans à compter du 23 novembre 2020

Montant 2024

1 159 176 €

Montant global

31 195 000 €



### Présentation du projet

La Région a adopté dans le cadre du Plan de transitions et de reconquête technologique, un programme de sortie des énergies fossiles (hors réseau) du secteur industriel avec un objectif à 2025, sachant que la consommation de charbon par le secteur industriel représente 3,1 % de la consommation totale d'énergie. Le projet d'investissement de la cimenterie Ciments Calcia Bussac-Forêt permettra de réduire de 60 % leur consommation de charbon, ce qui correspond à une réduction de 25 % de la consommation totale de charbon de la Nouvelle-Aquitaine.

La cimenterie Ciments Calcia Bussac-Forêt est un site industriel appartenant au groupe Heidelberg Materials, un des tout premiers producteurs mondiaux intégré dans le secteur des matériaux de construction. La cimenterie de Bussac-Forêt produit du ciment depuis plus de 40 ans, avec des volumes supérieurs à 600 000 t/an de ciment. La cimenterie emploie aujourd'hui 104 personnes directement et génère environ 420 000 heures de sous-traitance (entretien industriel, approvisionnement, transports).

La fabrication de ciment est l'une des activités industrielles les plus émettrices de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et la première en Nouvelle-Aquitaine (avec le plâtre). Bien que moins consommatrices d'énergie que les papeteries, les cimenteries sont plus émettrices de gaz à effet de serre. En effet, 65 % des émissions proviennent de la décarbonatation du calcaire, c'est-à-dire la libération du CO<sub>2</sub> lors de la cuisson des carbonates de calcium contenus dans la pierre calcaire. Les 35 % restants sont, contrairement à l'industrie du papier carton, issues principalement de la combustion du charbon.

L'apport thermique du site Ciments Calcia de Bussac-Forêt était en effet, avant le présent projet, composé à 72 % de charbon, et ce malgré l'utilisation de déchets industriels tels que des sciures, des farines animales ou encore des semences déclassées pour alimenter son four, ce qui en faisait

le premier consommateur de charbon de Nouvelle-Aquitaine. La cimenterie de Bussac-Forêt a donc souhaité porter le taux de substitution des énergies fossiles à 80% pour diminuer fortement ses émissions de CO<sub>2</sub>, réduire sa facture énergétique et pérenniser le site.

L'atteinte du taux de substitution visé sera une première pour les sites de Ciments Calcia en France et positionnera le site de Bussac-Forêt parmi les meilleures cimenteries européennes en la matière. Cela relève d'une performance technique, qui s'inscrit pleinement dans les thématiques de décarbonation et de transition énergétique. En effet, l'augmentation de l'utilisation de combustibles de récupération est l'un des principaux leviers identifiés par France Ciment dans sa trajectoire de décarbonation, afin d'être en cohérence avec les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Les bénéfices économiques seront également conséquents : la facture de combustibles sera réduite de près de 70 %. Les économies générées par la baisse des émissions de gaz à effet de serre auront selon le cours du CO<sub>2</sub> également un impact financier significatif.

Le projet devrait permettre de substituer 254 GWh/an de charbon. La réduction d'émissions de gaz à effet de serre d'origine fossile s'élèverait à 94,9 kt de CO<sub>2</sub> / an. La réduction d'émissions de gaz à effet de serre totale s'élèverait à 40 kt de CO<sub>2</sub> / an, à production de clinker constante.

### Objectifs

Les travaux sont effectués en deux phases :

Phase 1 : Modification du refroidisseur de clinker, condition préalable à l'augmentation future de l'utilisation de combustibles alternatifs.

Phase 2 : Modification du process pour porter le taux de substitution des énergies fossiles à 80%

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation de substitution de charbon	254 GWh/an	R-9
Estimation des émissions de GES évitées	40 000 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-6





Ambition 1



Ambition 4



## Optimisation énergétique du site de Val-de-Cognac

Acteurs associés

SA Placoplatre

Lieux

Cherves-Richemont (16)

Historique

novembre 2020 • novembre 2024

Montant 2024

794 013 €

Montant global

11 420 000 €



### Présentation du projet

Placoplatre, filiale du groupe Saint-Gobain, est une entreprise française de production et de commercialisation de produits à base de plâtre et d'isolation en polystyrène expansé, destinés au marché de la construction. Placoplatre a 3 usines de placo en France, dont celle de Cognac, construite en 1972 à Val-de-Cognac (16). Cette usine s'est spécialisée depuis quelques années dans les plaques de plâtre techniques à plus forte valeur ajoutée. Elle dessert le quart Sud-Ouest de la France. L'usine Placoplatre de Cognac est un acteur important du développement économique de la région Nouvelle-Aquitaine, avec 48,6 M€ de chiffre d'affaires en 2019, 128 salariés et plus de 170 emplois indirects générés (maintenance, transport...). Les usines Placoplatre se sont engagées dès les années 2000 dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique et sont certifiées ISO 50001 depuis 2015. Avec une consommation d'énergie finale de 166 GWh en 2019, l'usine Placoplatre de Cognac faisait partie des 50 plus gros consommateurs industriels d'énergie de Nouvelle-Aquitaine. Placoplatre s'est engagé, à travers un contrat de partenariat avec la Région (voté lors de la Séance Plénière du 16 novembre 2020), à réaliser un plan d'investissement afin de réduire ses consommations d'énergie de 13,84 %, soit près de 23 GWh (équivalent à la rénovation énergétique globale de 3 800 logements) par an d'ici 5 ans.

### Objectifs

La première tranche d'investissements, d'un montant total de 11,42 M€, permettra d'atteindre un gain énergétique de 22 098 MWh par an soit une réduction de 13,32 % de la consommation actuelle et permettra d'éviter l'émission de 4 766 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, soit une réduction de 14 % des émissions actuelles. L'action phare de cette première phase d'investissement porte sur le sécheur de 1972 qui est l'équipement le plus énergivore du site. Il permet de sécher les plaques de plâtre dans le process de fabrication. Le projet a consisté à modifier le sécheur en 3 zones et à installer un système de récupération de chaleur avec un échangeur de type air-air, un échangeur de type air-eau, un réseau de gaines et de tuyauteries calorifugées. La chaleur fatale récupérée sert à préchauffer l'eau de process, l'air de combustion des brûleurs et l'air neuf du sécheur. De plus, les condensats issus des échangeurs et de la cheminée seront collectés et réutilisés dans la fabrication, ce qui permettra de réduire le prélèvement en eau dans le milieu naturel à hauteur de 15 000 m<sup>3</sup> par an. D'autres actions d'efficacité énergétique du process ont été également menées dans cette première tranche d'investissements, comme l'optimisation de la consommation en gaz de la plâtrière par l'installation d'un quatrième silo de plâtre.



© ADEME x Magenta Films



© ADEME x Magenta Films

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Economies d'énergie par an	22,1 GWh/an	E-3
Estimation des émissions de gaz à effet de serre évitées	4 766 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-6
Estimation des prélèvements en eau dans le milieu naturel évités	15 000 m <sup>3</sup> /an	A-1



# Gestion durable des ressources naturelles

## Synthèse de l'impact

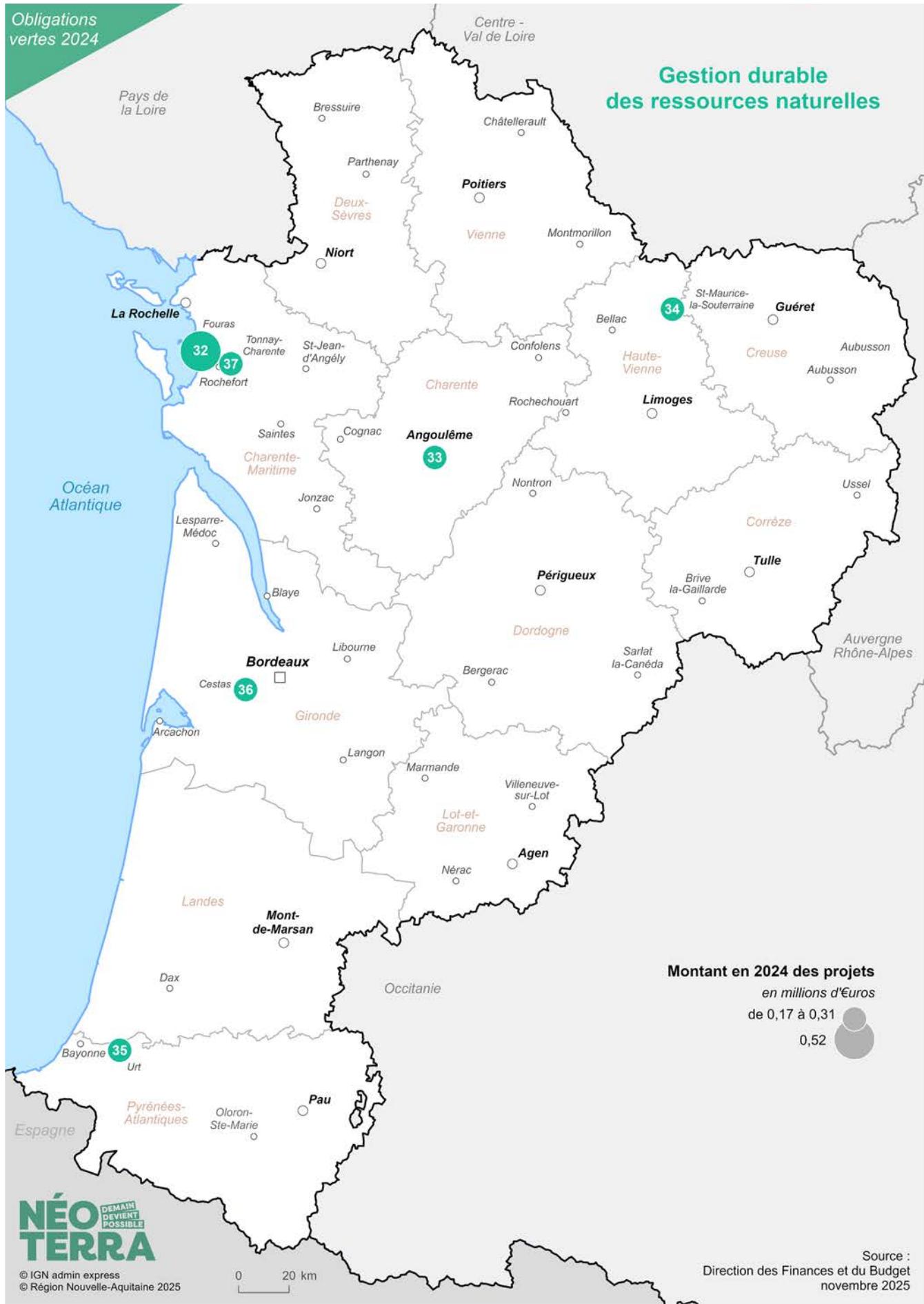
Cette catégorie comporte 6 projets situés dans 5 départements différents de la région Nouvelle-Aquitaine. Ces projets sont de nature assez similaire et concourent au même objectif de développement des filières de valorisation de la fin de vie des textiles et déchets. Un axe principal est développé dans cette catégorie : l'accompagnement de projets d'économie circulaire.

32	Réhabilitation du site décharge de Magnou-Anse de Fouras	Fouras (17)
33	Atelier mobile de tri et de recyclage de déchets inertes du BTP	Charente (16) et Charente-Maritime (17)
34	Mise en place d'une chaîne de tri du textile usagé	Saint-Maurice-la-Souterraine (23)
35	Création d'un centre de traitement et de valorisation de déchets issus du BTP	Urt (64)
36	Installation d'une chaîne de tri et de recyclage des piles	Cestas (33)
37	Création d'une plateforme de valorisation de déchets inertes du BTP	Tonnay-Charente (17)

	Estimation des économies d'énergie en kWhef/an	Estimation des émissions de GES évitées en tCO <sub>2</sub> eq/an	Nombre de bénéficiaires additionnels en personne	ETP soutenus en personne
à l'échelle des projets financés	-	-	-	26
à l'échelle des fonds engagés par la Région en 2024	-	-	-	
à l'échelle du financement de l'ensemble des obligations émises en 2024	-	-	-	6
à l'échelle du financement des obligations vertes émises en 2024	-	-	-	5
à l'échelle du financement des obligations durables émises en 2024	-	-	-	1
à l'échelle du financement des obligations sociales émises en 2024	-	-	-	-

## *Obligations vertes 2024*

## Gestion durable des ressources naturelles



Source :  
Direction des Finances et du Budget  
novembre 2025



## Réhabilitation du site décharge de Magnou-Anse de Fouras

Acteurs associés

Département de la Charente-Maritime

Lieux

Fouras (17)

Historique

avril 2021 → mars 2024



Montant 2024

### Présentation du projet

La décharge de « Les Prés de Magnou » sur la Commune de Fouras (17) a reçu l'ensemble des déchets de la commune des années 60 au début des années 90. Après sa fermeture, le site a été comblé et recouvert d'une couche de terre végétale, d'environ 1 mètre.

Le site est d'environ 2 ha, situé en bord de mer au fond de l'Anse de Fouras, il est actuellement laissé en friche. Localisé dans une zone naturelle (Baies de Fouras) qui cumule les zonages et protections réglementaires, il abrite des espèces animales et végétales à protéger et la destruction des habitats demandera la mise en place de mesures de compensations.

La réalisation de travaux impose de réaliser une dérogation espèce protégée (amphibiens, reptiles, oiseaux) et une évaluation des incidences Natura 2000 (complète ou simplifiée). À l'origine, la décharge se situait à 50 mètres de la mer. Aujourd'hui, cette limite maritime est érodée sous l'effet des marées laissant apparaître des couches de déchets. La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO) a fait procéder, en 2014, à une caractérisation des déchets entreposés sur les parcelles de la décharge de Magnou afin de mieux cerner leurs impacts environnementaux potentiels et définir des options de travaux de réhabilitation. Bien que devenue autorité GEMAPlenne depuis, elle transfère la maîtrise d'ouvrage de l'opération au Département de Charente-Maritime. Les investigations sur les déchets ont montré la présence entre 0,5 et 2,5 à 3 m de profondeur, de déchets spéciaux (batteries, emballages souillés, etc.), de verres, de métaux, de déchets amiantés, de gravats et de fines. Elles ont aussi permis de mettre en évidence la présence d'eau en fond de fouille entre 2 et 2,5 m de profondeur. Ils sont estimés à 19 000 m<sup>3</sup>. Une acquisition des terrains par le Conservatoire

du Littoral est envisagée et permettra l'aménagement et la renaturation. Cette dernière s'inscrit dans un projet de territoire global avec une vision prospective qui intègre le caractère submersible de la zone. Le Conservatoire du littoral travaille actuellement avec la commune et les partenaires sur ce projet d'ensemble, dont la décharge constitue l'une des composantes, essentielle mais pas unique. La digue à la mer existe au fonds de la baie - mais pas sur le linéaire de la décharge - ayant vocation à disparaître progressivement. La résorption complète de la décharge apparaît clairement indispensable pour la gestion de la submersion par une solution de renaturation des marais et prairies attenants.

### Objectifs

Le programme est le suivant :

- estimation du volume de déchets,
- excavation,
- tri sur place,
- évacuation vers les filières adaptées.

Liens vers de la documentation

[La résorption de la décharge de Pré-Magnou à Fouras-les Bains | Biodiversité. gouv.fr](https://www.gouv.fr/La-resorption-de-la-decharge-de-Pre-Magnou-a-Fouras-les-Bains-Biodiversite/)

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre de projets soutenus	1 projet	R-21
Surface à dépolluer	2 ha	R-22



© CD17



© Caro-OB



Ambition 1



Ambition 4



## Atelier mobile de tri et de recyclage de déchets inertes du BTP

Acteurs associés

SARL Calcaires et Diorites du Moulin du Roc

Lieux

Charente (16) et Charente-Maritime (17)

Historique

2022 • 2024



Montant 2024

314 397 €

Montant global

1 286 000 €

### Présentation du projet

CDMR (Carrières et Diorites du Moulin du Roc) est une filiale du groupe Garandeau qui exploite une dizaine de carrières dans les départements de la Charente (16) et de la Charente-Maritime (17) et produit une large gamme de granulats naturels pour les besoins du BTP. Dans le cadre de ses exploitations, elle accueille également des déchets inertes du BTP sur 9 de ses sites provenant de ses propres activités mais également d'autres professionnels du secteur, soit environ 500 000 à 600 000 tonnes par an. Actuellement, seulement 2 à 3 % de ces tonnages sont recyclés par manque de moyens matériels dédiés. Ces équipements constituent l'assiette de l'aide proposée.

### Objectifs

L'objectif du projet est de multiplier par 3 à 5 les volumes recyclés pour atteindre 100 000 tonnes de matériaux recyclés annuellement. Les granulats recyclés produits seront commercialisés sur les sites de production au sein de la palette de produits proposés par le groupe Garandeau ou seront intégrés dans les formules bétons de Garandeau Bétons. Pour ce faire, CDMR souhaite mettre en place le tri et le recyclage des déchets inertes qui sont accueillis sur 5 des carrières concernées et qui représentent 80 % des déchets entrants au total, soit 486 000 tonnes : carrières d'Aussac-Vadalle, de Châteauneuf-sur-Charente et de Cherves-Richemont en Charente et carrières de Sainte-Gemme et Saint-Agnant en Charente-Maritime. Le tonnage réceptionné sur ces 5 sites représente 20 % du gisement de déchets inertes produits sur les 2 départements. Pour que le projet soit économiquement viable, CDMR souhaite mutualiser les équipements nécessaires en créant un atelier mobile de tri et de recyclage doté des équipements mobiles suivants : concasseur mobile, crible scalpeur mobile, pelle à grappin, chargeuse et cisaille.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Capacité de tri créée	82 000 à 90 000 tonnes/an	R-10
Volume de matériaux supplémentaires	82 000 à 90 000 tonnes/an	R-11



© garandeau.fr



© garandeau.fr



Ambition 1



Ambition 4



## Mise en place d'une chaîne de tri du textile usagé

Acteurs associés

EBS Le Relais

Lieux

Saint-Maurice-la-Souterraine (23)

Historique

2022 • 2024



Montant 2024

267 731 €

Montant global

1 254 630 €

### Présentation du projet

Le Relais 23, créé en 2011 est un établissement de la société coopérative Le Relais France. Cette antenne gère les apports de 850 Bornes d'Apport Volontaire de textile usagé sur les territoires de Limoges Métropole et du SYDED 87. Il est également opérateur dans d'autres départements de la région Nouvelle Aquitaine : la Creuse, la Corrèze la Vienne et la Haute Vienne, ainsi qu'en dehors de la région : dans l'Indre, le Cher, le Puy de Dôme et une partie de l'Allier. Il dispose à cet effet de 10 camions.

En 2023, Le Relais 23 a collecté 3 700 tonnes de vêtements, chaussures et linge de maison. La structure a la capacité de collecter jusqu'à 4 750 tonnes de textiles par an.

### Objectifs

Le tri du textile était jusqu'à présent réalisé principalement par des organismes partenaires du Relais en Afrique. La création d'une unité dans la Creuse s'inscrit dans une stratégie nationale du Relais France de rapatrier toutes les activités de tri en France.

Cette opération permettra de disposer localement de ces gisements en vue d'alimenter prioritairement les installations de recyclage en Nouvelle-Aquitaine : filature, effilochage, cuir, etc., mais également en France pour la filière Métisse.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Capacité de tri créée	4 750 tonnes/an	R-10
Volume de matériaux supplémentaires	3 700 tonnes/an	R-11

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Emplois créés	21 ETP	T-1





Ambition 1



Ambition 4



## Création d'un centre de traitement et de valorisation de déchets du BTP

Acteurs associés

SAS COREVAL

Lieux

Urt (64)

Historique

2022 • 2024



Montant 2024

236 817 €

Montant global

1 235 969 €

### Présentation du projet

Le groupe OYHAMBURU, spécialisé dans le bâtiment et les travaux publics, vient de créer la SAS COREVAL afin de réaliser une plateforme de traitement et de valorisation des déchets du BTP. Le principe consiste à collecter des gravats de démolitions et résidus de bétons, qui seront triés et concassés afin d'être réutilisés comme granulats de production à destination des entreprises du bâtiment et de travaux publics. COREVAL va investir dans un outil de production spécifique composé de gros matériels et d'aménagements adaptés.

### Objectifs

Le site devrait permettre de récupérer 15 000 tonnes de déchets inertes du bâtiment la première année avec un taux de valorisation de 80 %. Le projet générera la création de 2 emplois la première année et 5 emplois d'ici trois ans.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Capacité de tri créée	15 000 tonnes/an	R-10
Volume de matériaux supplémentaires	12 000 tonnes/an	R-11

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Emplois créés	5 ETP	T-1





Ambition 1



Ambition 4



## Installation d'une chaîne de tri et de recyclage des piles

Acteurs associés

SAS Paprec D3E

Lieux

Cestas (33)

Historique

2021 • 2023

Montant 2024

174 735 €

Montant global

1 444 000 €



### Présentation du projet

PAPREC Cestas est la seule unité du grand Ouest pour le démantèlement des piles.

PAPREC CESTAS est spécialisée dans le recyclage du couple chimique alcalines/salines qui représente 85% du gisement trié. L'activité consiste à séparer les piles en mélange sous 12 catégories selon les couples chimiques car chacune présente un type de traitement particulier. 90% des piles proviennent des déchèteries et grande distribution issues principalement des ménages.

Le tri est réalisé manuellement, en tri optique et densimétrique. Les activités de broyage produisent une black mass contenant du zinc, du carbone, du manganèse et de la ferraille qui seront vendus pour être réutilisés. Très fortement combustible, l'activité piles va bénéficier d'un système ultra sécurisé de détection des risques incendies par caméra thermique. La nouvelle installation améliorera les conditions de travail en supprimant notamment le travail de nuit.

Historiquement couplé avec les éco-organismes COREPILE et SCRELEC, PAPREC est cependant en compétition nationale pour la collecte et en compétition européenne pour le traitement. Aujourd'hui, numéro 1 du tri et du traitement des piles en France, PAPREC assure l'ensemble du recyclage sur Bordeaux. La présence d'un centre régional de recyclage des couples Lithium permet à la Région Nouvelle-Aquitaine de s'inscrire dans une stratégie filières autour des batteries.

### Objectifs

Les capacités sont insuffisantes et une partie des tonnes collectées sont traitées en Espagne. L'agrandissement et le renouvellement d'une ligne de tri et de broyage de piles va permettre d'accroître de 30 % la capacité régionale. Il permet d'assurer la pérennité du site et garantir ainsi l'accès aux gisements. Le futur site permettrait d'accueillir 7 000 tonnes de piles contre 4 000 aujourd'hui.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Capacité de tri créée	3 000 tonnes/an	R-10
Volume de matériaux supplémentaires	3 000 tonnes/an	R-11





Ambition 1



Ambition 4



## Création d'une plateforme de valorisation de déchets inertes du BTP

Acteurs associés

Sas Reval

Lieux

Tonnay-Charente (17)

Historique

début 2024 → fin 2024



Montant 2024

216 021 €

Montant global

681 313 €

### Présentation du projet

REVAL est une entreprise qui a pour activité le recyclage des déchets inertes issus des chantiers du BTP. Après la mise en service d'une première plateforme de recyclage à Saint-Sauveur-d'Aunis en Charente-Maritime en 2020, REVAL envisage de créer une deuxième plateforme dans le département à Tonnay-Charente. La zone de chalandise comprendra le littoral avec les bassins économiques de Rochefort, Marennes, Saujon et s'étendra également à l'est en direction de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély. Dans ce secteur, aucune plateforme de recyclage n'est présente, la valorisation des déchets inertes se fait essentiellement par remblaiement de carrière. Les tonnages entrants sont estimés à 12 000 tonnes par an et sont composés de bétons et gravats, terre et pierres, enrobés...

### Objectifs

Le taux de recyclage prévu est de l'ordre de 50 %. Les capacités départementales en termes de recyclage des déchets inertes seront ainsi augmentées de 8 %. L'aide proposée porte sur les équipements de broyage, criblage et des matériels de manutention. Pour rappel, la feuille de route Néo Terra fixe un objectif de 50 plateformes de valorisation de déchets inertes à l'horizon 2030 et la loi LTECV un objectif de 70 % de valorisation matière en 2020. Le département de la Charente-Maritime étant peu pourvu de ce type d'installations, le projet de REVAL contribue pleinement à l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Capacité de tri créée	12 000 tonnes/an	R-10
Volume de matériaux supplémentaires	6 000 tonnes/an	R-11





# Adaptation aux changements climatiques

## Synthèse de l'impact

**Cette catégorie comporte 3 projets situés dans 3 départements différents de la région Nouvelle-Aquitaine.** Ces projets sont de nature assez similaire et concourent au même objectif de protection et de préservation de bandes côtières.

- |    |   |                                   |
|----|---|-----------------------------------|
| 38 | Stratégie locale de la bande côtière de Lacanau                     | Lacanau (33)                      |
| 39 | Stratégie locale de la bande côtière à Hossegor, Capbreton, Labenne | Capbreton, Hossegor, Labenne (40) |
| 40 | Stratégie locale de gestion de la bande côtière du Pays basque      | Pyrénées Atlantiques (64)         |

## *Obligations vertes 2024*

## Adaptation aux changements climatiques



## Montant en 2024 des projets *en millions d'€uros*

de 0,15 à 0,20



Source :  
Direction des Finances et du Budget  
novembre 2025



Ambition 1



Ambition 5



N/A

## Stratégie locale de la bande côtière à Hossegor, Capbreton, Labenne

Acteurs associés

Commune de Capbreton

Lieux

Capbreton, Hossegor, Labenne (40)

Historique

2023 • 2024



Montant 2024

499 734 €

Montant global

5 820 000 €

### Présentation du projet

Le secteur sud de la CDC Maremne Adour Côte-Sud (MACS), situé dans la cellule hydro sédimentaire Nord Adour, est très exposé à l'érosion côtière, avec des dynamiques complexes liées à la présence du gouf de Capbreton, ainsi qu'à celle du chenal du Boucarot, reliant le lac marin d'Hossegor à l'océan, et permettant un accès navigable au port de Capbreton.

Au nord du chenal, le littoral est globalement stable ou en accrétion, tandis qu'au sud, les plages sont en érosion. Cela est particulièrement prégnant pour les plages du sud de Capbreton et de Labenne.

Depuis 2012, la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, approuvée par l'ensemble des membres du GIP Littoral, dont la Région Nouvelle-Aquitaine, encourage les collectivités locales à élaborer des stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC), afin de mettre en place des réponses intégrées, tant sur les volets de la gestion du risque littoral que de l'aménagement du territoire. Ces SLGBC se traduisent par des programmes pluriannuels qui comportent des actions de court, moyen et long terme.

### Objectifs

La SLGBC de 2<sup>de</sup> génération, prévue sur la période 2023-2027, s'inscrit dans la continuité de la 1<sup>re</sup>, selon 3 principes :

1. limiter le recul des plages et des dunes avec la poursuite de la lutte active souple via le by-pass et d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire ;
2. entretenir les ouvrages de lutte active dure sur les secteurs les plus urbains de Capbreton et maintenir le choix de ne pas les prolonger plus au sud ;
3. réduire la vulnérabilité du littoral avec les études de faisabilité du repli stratégique des enjeux publics et privés.

Liens vers de la documentation  
<https://www.giplittoral.fr/projets/strategie-locale-de-sorts-hossegor-capbreton-et-labenne>

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre de projets soutenus	1 projet	R-23
Longueur de côte concernée	35 km	R-24



© OCA agence Odds



© OCA agence Odds



Ambition 1



Ambition 5



## Stratégie locale de la bande côtière de Lacanau

Acteurs associés

CC Médoc Atlantique

Lieux

Lacanau (33)

Historique

2023 • 2024



Montant 2024

208 237 €

Montant global

2 993 300 €

### Présentation du projet

Lacanau-Océan, station balnéaire de Gironde située dans la cellule hydro-sédimentaire du Médoc, est particulièrement menacée par l'érosion côtière, avec près de 1 200 logements et activités commerciales concernés. L'ouvrage de protection du front de mer n'est pas dimensionné pour assurer la sécurité de la population sur le long terme, la commune a donc engagé une réflexion importante et pionnière sur le repli stratégique, couplée avec la gestion de sa défense contre l'érosion.

Depuis 2012, la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, approuvée par l'ensemble des membres du GIP Littoral, dont la Région Nouvelle-Aquitaine, encourage les collectivités locales à élaborer des stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC), afin de mettre en place des réponses intégrées, tant sur les volets de la gestion du risque littoral que de l'aménagement du territoire. Ces SLGBC se traduisent par des programmes pluriannuels qui comportent des actions de court, moyen et long terme

### La stratégie locale de 2<sup>de</sup> génération (2023-2030)

Avec la prise de la compétence Gemapi, la CDC Médoc Atlantique devient le porteur de la SLGBC en 2023, en collaboration étroite avec la commune. La SLGBC de 2<sup>de</sup> génération, prévue sur la période 2023-2030, s'inscrit dans la continuité de la 1<sup>re</sup> et est présentée selon 3 principes :

1. un horizon de court terme reposant sur la sécurité des personnes et la préparation de l'avenir ;
2. un horizon de moyen terme qui prévoit la construction d'un nouvel ouvrage « 2050 » (devant protéger le front de mer jusqu'à cet horizon) en articulation étroite avec le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) dont l'objectif est d'initier les premières actions de recomposition spatiale du front de mer ;
3. un horizon de long terme (2100), pour lequel la SLGBC doit rassembler les éléments de faisabilité sur les choix de gestion à long terme (relocalisation ou lutte active dure).

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre de projets soutenus	1 projet	R-23
Longueur de côte concernée	1,7 km	R-24

### Objectifs

Le programme est le suivant :

- Axe 1 - connaissance et culture du risque : programmes de recherche et poursuite des actions de concertation avec le public
- Axe 2 - surveillance et prévision de l'aléa : observatoire local des évolutions du trait de côte, cartographie de l'aléa érosion à 30 et 100 ans (loi Climat et Résilience)
- Axe 3 - alerte et gestion de crise : documents réglementaires, protocoles de gestion d'urgence
- Axe 4 - intégration du risque dans l'urbanisme : transcription de la nouvelle cartographie de l'aléa érosion dans le PLU, poursuite du travail sur l'urbanisme et les aménagements réversibles
- Axe 5 - actions de réduction de la vulnérabilité : actualisation du scénario de relocalisation à 2100, expérimentation des nouveaux outils législatifs de gestion foncière, premiers travaux de repli et renaturation
- Axe 6 - actions d'accompagnement des processus naturels et de lutte active souple : gestion et préservation des milieux dunaires, travaux de rechargements de plage
- Axe 7 - actions de lutte active dure : entretien de l'ouvrage actuel, définition et construction du système de protection à l'horizon 2050
- Axe 8 - portage, animation et coordination de la SLGBC : ressources humaines co-financé par l'Europe (FEDER), l'Etat, la Région, la CDC Médoc Atlantique

### Liens vers de la documentation

<https://www.giplittoral.fr/projets/strategie-locale-de-lacanau>  
<https://www.lacanau.fr/ma-mairie-en-action/les-grands-projets/bande-cotiere/>



© GIP Littoral



Ambition 1



Ambition 5



## Stratégie locale de gestion de la bande côtière du Pays basque

Acteurs associés

CA du Pays basque

Lieux

Pyrénées-Atlantiques (64)

Historique

2017 • 2023



Montant 2024

155 639 €

Montant global

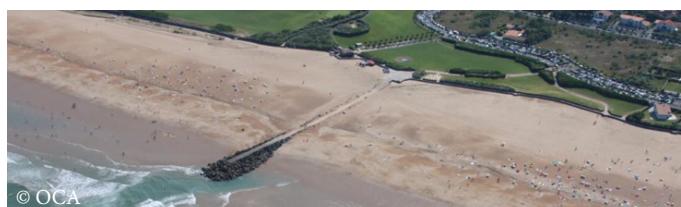
2 556 800 €

### Présentation du projet

Les « stratégies locales de gestion de la bande côtière » (SLGBC) sont un dispositif unique en France, élaborées sur la base de la stratégie Nationale de gestion de l'érosion, déclinée au niveau régional par le GIP Littoral Aquitain (2012). Elles ont pour finalité de réduire durablement et efficacement la vulnérabilité à l'érosion côtière dans les zones à risques. Après une phase diagnostic, largement appuyée sur les travaux de l'Observatoire de la Côte Aquitaine, des scénarios sont élaborés, puis comparés et des options sont déterminées ; un tableau opérationnel est ainsi finalisé.

Près de 35 km de côtes sableuses et principalement rocheuses sont concernées par une Stratégie de gestion des risques littoraux selon les objectifs de gestion suivants :

- préserver les secteurs naturels et les actions douces (recharge en sable, re-végétalisation...),
- protéger les zones urbaines les plus denses en assurant la sécurité des biens et des personnes et en préservant l'activité économique (maintien des ouvrages de protection, des digues...),
- maîtriser l'étalement urbain dans les zones à risques.



### Objectifs

Le programme est le suivant :

- amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : information, concertation sensibilisation, pédagogie, culture du risque
- surveillance et prévision de l'érosion et de la submersion : suivis topo, suivis bathy, repères d'érosion, modélisation, prévisions, études géotechniques falaises
- actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes : appui méthodologique sur la mise en sécurité des personnes (juridique, technique), et des biens (émissaires des STEP en mer, confortements)
- actions d'accompagnement des processus naturels ou de lutte active couple (restaurations zones dunaires, plan de gestion des sédiments, recharge plages).

Liens vers de la documentation  
<https://www.giplittoral.fr/projets/strategie-locale-de-la-cote-basque>

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre de projets soutenus	1 projet	R-23
Longueur de côte concernée	9 km	R-24



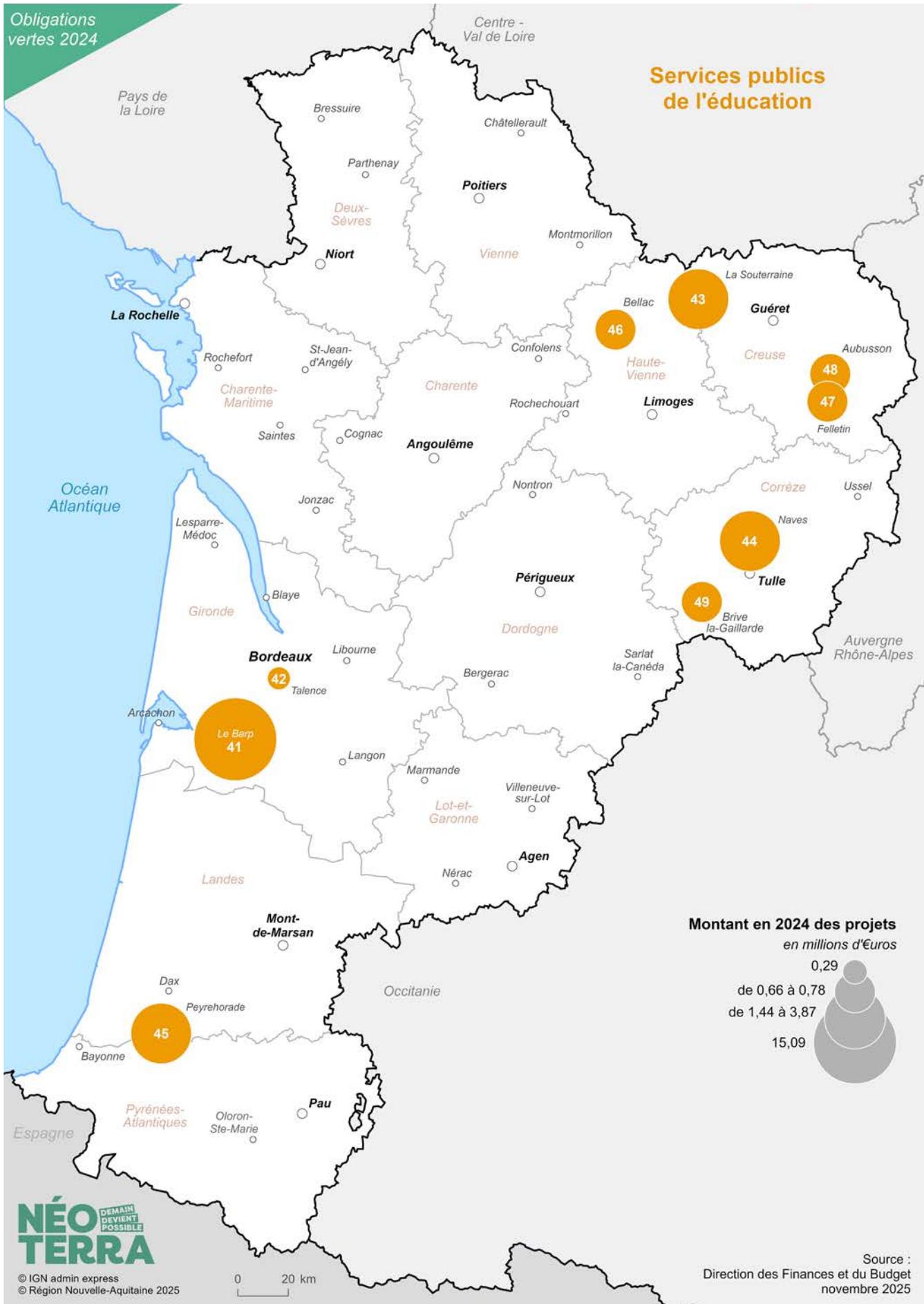
# Services publics de l'éducation

## Synthèse de l'impact

Cette catégorie comporte 9 projets situés dans 5 départements de la région Nouvelle-Aquitaine. Ces projets concernent des différentes structures éducatives publiques telles que des lycées professionnels et généralistes, CFA ou encore des espaces pédagogiques. Ces investissements ont pour but de fournir un enseignement public de qualité et de permettre d'augmenter les capacités d'accueil de ces établissements.

<b>41</b>	Construction du lycée du Barp	Le Barp (33)
<b>42</b>	Restructuration du lycée hôtelier de Gascogne	Talence (33)
<b>43</b>	Restructuration de la cité scolaire Raymond Loewy	La Souterraine (23)
<b>44</b>	Restructuration des espaces pédagogiques du lycée Edgard Pisani	Naves (19)
<b>45</b>	Restructuration de la cité scolaire Jean Taris	Peyrehorade (40)
<b>46</b>	Travaux de restructuration du lycée Giraudoux	Bellac (87)
<b>47</b>	Restructuration du lycée des métiers du bâtiment	Felletin (23)
<b>48</b>	Travaux de restructuration de la cité scolaire Jamot	Aubusson (23)
<b>49</b>	Travaux de réhabilitation du lycée Arsonval	Brive-la-Gaillarde (19)

	Estimation des économies d'énergie en kWhef/an	Estimation des émissions de GES évitées en tCO <sub>2</sub> eq/an	Nombre de bénéficiaires additionnels en personne	ETP soutenus en personne
<b>à l'échelle des projets financés</b>	1 044 778	352	6 814	-
<b>à l'échelle des fonds engagés par la Région en 2024</b>	275 631	74	957	-
<b>à l'échelle du financement de l'ensemble des obligations émises en 2024</b>	357 035	429	14 497	0
à l'échelle du financement des obligations vertes émises en 2024	-	-	-	-
à l'échelle du financement des obligations durables émises en 2024	-	-	403	-
à l'échelle du financement des obligations sociales émises en 2024	357 035	429	14 094	0





Ambition 1



Ambition 2



Ambition 5



## Construction du lycée du Barp

Acteurs associés

Lycée du Val de l'Eyre, Département de la Gironde

Lieux

Le Barp (33)

Historique

Réception globale fin août 2024



Montant 2024

15 092 505 €

Montant global

81 800 000 €

### Présentation du projet

L'établissement du Barp, d'une surface de 26 280 m<sup>2</sup>, accueille depuis fin août 2024 un lycée d'une capacité de 1 400 élèves de Seconde, Première, Terminale et BTS et un collège de 800 élèves. L'enseignement est général et technologique.

Les objectifs de l'opération étaient de proposer la réalisation d'une construction bois, d'ouvrir sur le territoire des espaces du lycée et du collège, notamment la salle polyvalente de 350 places et le gymnase, et de mutualiser certains espaces comme la demi-pension, enfin, plus largement, d'orienter cet établissement vers la pédagogie du futur.

Le choix pour le chauffage du lycée s'est porté sur l'utilisation de la géothermie.

La construction de ce nouvel ensemble s'inscrit dans le droit fil des engagements girondins et néo-aquitains pour la transition écologique, en termes de meilleure performance énergétique, avec une construction haute qualité environnementale (HQE) et un fonctionnement visant le label énergie-carbone E3C2.

### Objectifs

Le projet répond d'abord au dynamisme démographique de la Gironde en proposant des places supplémentaires pour les lycéens.

Il s'attaque également aux défis environnementaux de la Région en misant sur une construction éco-responsable et un dispositif de géothermie qui limitera les émissions de GES et privilégiera un rejet minimum de polluants atmosphériques.

De plus, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde ont décidé dans la continuité de leurs politiques respectives d'intégrer la clause sociale pour la réalisation de cet équipement : 17 000 heures d'insertion pour ce projet.

Liens vers de la documentation

<https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/actualite/un-nouveau-lycee-pour-le-barp>

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Surface construite	26 280 m <sup>2</sup>	R-1

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis	2 200 personnes	P-1
Heures d'insertion soutenues	17 000 heures	I-1





Ambition 2



Ambition 5



## Restructuration du lycée hôtelier de Gascogne

Acteurs associés

Lycée de Gascogne hôtellerie et tourisme

Lieux

Talence (33)

Historique

août 2020 → mars 2026 (67 mois)



Montant 2024

298 268 €

Montant global

32 400 000 €

### Présentation du projet

Créé en 1973, le lycée des métiers de l'hôtellerie de la restauration et du tourisme de Gascogne est l'un des premiers lycées en Aquitaine pour le volume de formation continue réalisé dans ses locaux.

Labellisé lycée des métiers, il diplôme actuellement 950 élèves et étudiants par la voie scolaire et environ 200 stagiaires par la voie de l'alternance. Il accueille aussi les étudiants de trois licences professionnelles, pour tout ou partie de leur formation.

L'opération consiste en :

- la construction d'un bâtiment pédagogique intégrant 5 cuisines, 8 salles banalisées, des ateliers barman et sommellerie ainsi que des restaurants d'initiation,
- la construction d'une salle polyvalente,
- la création d'une cour en lieu et place du bâtiment démolie,
- la réfection du parvis du lycée.

Les surfaces concernées sont de 4 900 m<sup>2</sup> neufs, 1 300 m<sup>2</sup> démolis et 700 m<sup>2</sup> restructurés.

### Objectifs

L'enjeu principal est d'augmenter la capacité d'accueil et de créer un équipement adapté à l'enseignement actuel et à venir.

Liens vers de la documentation

<https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/actualite/la-region-investit-pour-la-formation-hotelierie-tourisme-au-lycee-de-gascogne-talence-9>

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Surface construite	4 900 m <sup>2</sup>	R-1

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis	36 personnes	P-1
Heures d'insertion soutenues	5 050 heures	I-1





Ambition 1



Ambition 2



Ambition 5



## Restructuration de la cité scolaire Raymond Loewy

Acteurs associés

Région Nouvelle-Aquitaine / lycée Raymond Loewy

Lieux

La Souterraine (23)

Historique

Travaux : mars 2022 → août 2026



Montant 2024

3 870 723 €

Montant global

14 670 000 €

### Présentation du projet

La rotule, qui reliera les différents niveaux des bâtiments B, C et D garantissant l'accessibilité PMR à ces bâtiments, devrait désormais réunir les espaces d'accueil et d'entrée de la Cité Scolaire sans salle(s) d'examens, l'Administration de la Cité Scolaire (complétée d'une salle de réunion), le Pôle Vie Scolaire Lycée y compris 1 salle d'étude / permanence, le Foyer / Maison des Lycéens, un Pôle d'Enseignement Général de 11 salles + 1 salle équipée, des sanitaires garantissant l'accessibilité PMR des principaux pôles élèves, le Pôle SEGPA ETC, l'extension du réfectoire avec un accès (entrée / sortie) de plain-pied à la Restauration et quelques locaux techniques et d'entretien.

La Rotule regroupera de 11 à 13 salles dédiées à l'enseignement général.

Dans le bâtiment B, entièrement rénové (enveloppe refaite, réseau chauffage et ventilation, circulations), il y aura 13 salles d'enseignement général, et le bâtiment présente 2 salles d'enseignement artistique et 3 salles d'étude pouvant servir de salles enseignement général.

Dans le bâtiment C, largement rénové (enveloppe refaite, réseau chauffage et ventilation), il sera aménagé 2 salles d'enseignement général, (par simple réaffectation) en sus des 5 salles déjà présentes. En rez-de-chaussée, l'Infirmerie sera maintenue et le Pôle Enseignants de la Cité Scolaire sera développé (par simple réaffectation des espaces libérés par l'administration).

Dans le bâtiment D, conservé en l'état (mais accès à la Restauration réorganisé en lien avec l'extension du réfectoire), un laboratoire de Technologie en excédent pourra être dédié, par simple réaffectation, à l'Enseignement Général (1 salle UPI transférée du bâtiment B).

Le bâtiment E regroupe les salles d'arts ainsi que la formation supérieure DSAA.

### Objectifs

Les objectifs de cette opération sont principalement :

- construction d'un espace reliant 3 bâtiments, dénommés B, C et D, pour transférer et créer un accueil unique ainsi que pour permettre de regrouper l'activité pédagogique sur un seul espace foncier ;
- traitement de l'accessibilité du site en rationalisant les équipements ;
- renforcement de la sécurité, restructuration des espaces, isolation et rafraîchissement de l'existant des bâtiments B (à usage exclusif du collège) et C (à usage mixte collège-lycée) ;
- amélioration du fonctionnement de la restauration.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Nombre de bâtiments rénovés	2	R-17
Surface construite	2 192 m <sup>2</sup>	R-1

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des économies d'énergie	1 044 521 kWhef/an	E-1
Estimation des émissions de gaz à effet de serre évitées	240 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2
Nombre d'élèves bénéficiaires du projet	539 personnes	P-2
Heures d'insertion soutenues	4 106 heures	I-1





Ambition 1



Ambition 2



Ambition 5



## Restructuration des espaces pédagogiques du lycée E. Pisani

Acteurs associés

lycée Edgard Pisani

Lieux

Naves (19)

Historique

mars 2024 → septembre 2027



Montant 2024

1 486 865 €

Montant global

12 335 000 €

### Présentation du projet

Le Site de Tulle est un des 3 sites de formation du Centre Départemental de formation d'Apprentis Agricoles (CDFAA) de la Corrèze. Il fait partie du LEGTPA Edgard PISANI qui compte près de 550 apprenants en formation initiale, continue et par apprentissage.

Le CDFAA de la Corrèze, sur le site de Tulle, dispense des formations dans les filières du cheval et des productions animales, du CAPA au BP et compte près de 100 apprentis, soit 40% de l'effectif total du Centre Départemental.

Les locaux dédiés à l'apprentissage sont mutualisés avec ceux du lycée. Cette opération est inscrite au PPI Lycée en cours, dans le cadre d'une restructuration globale et de la mise en accessibilité.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Nombre de bâtiments rénovés	8	R-17
Surface construite	1 012 m <sup>2</sup>	R-1

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des économies d'énergie	257 kWhef/an	E-1
Estimation des émissions de gaz à effet de serre évitées	62 tCO <sub>2</sub> eq/an	C-2
Nombre d'élèves bénéficiaires du projet	364 personnes	P-2
Heures d'insertion soutenues	3 570 heures	I-1

### Objectifs

#### Patrimoniaux (état général - techniques - règlementaires)

- Accessibilité PMR quasi-inexistante (sauf pôle social)
- Revêtements vieillissants (présence d'amiante dans les colles des dalles de sol)
- Traitement acoustique, notamment concernant les salles d'externat
- Traitement thermique des façades
- Production/distribution ECS (notamment ECS dans l'internat filles)
- Sécurité incendie (non-conformité des escaliers de secours, degré coupe-feu des cloisons vitrées des salles de classe au R+1)

#### Fonctionnels

- Éclatement des fonctions administratives en 4 ensembles distincts, manque de lisibilité de l'accueil
- Scission des locaux scientifiques en 2 ensembles distincts avec rupture de charge (escaliers)
- Traitement du foyer
- Traitement et adéquation générale du CDI-CDR
- Traitement de l'amphithéâtre
- Traitement du gymnase et des vestiaires
- Traitement général des ateliers pédagogiques
- Traitement des espaces extérieurs (patios, accès à la restauration...)
- Gène pédagogique occasionnée à l'endroit du plateau sportif par l'implantation des bâtiments démontables du CFPPA
- Traitement des locaux des agents

#### Déficiences surfaciques

- Accueil
- CDI
- Salles de technologie
- Exiguité des locaux de préparation associés aux salles scientifiques
- Absence de vestiaires pour les activités équestres
- Insuffisance de vestiaires pour les ateliers pédagogiques
- Enseignements du CFPPA (aménagement de 4 salles de cours et du foyer dans des bâtiments modulaires)
- Internat filles proche de la saturation





Ambition 1



Ambition 2



Ambition 5



## Restructuration de la cité scolaire Jean Taris

Acteurs associés

lycée polyvalent Jean Taris

Lieux

Peyrehorade (40)

Historique

2024 ━━━━━━ 2029

Montant 2024

1 447 621 €

Montant global

17 500 000 €



### Présentation du projet

Dans le cadre du nouveau Programme Prévisionnel des Investissements 2022-2028, la Région entend agir pour la jeunesse, les territoires et l'environnement. Ainsi, les investissements auront pour objectifs :

- d'accompagner la réussite et l'insertion professionnelle de chaque jeune, en développant les facteurs d'égalité des chances pour tous ;
- de préserver la planète et son futur, en agissant sur notre patrimoine immobilier afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques ;
- d'anticiper et de répondre aux enjeux des territoires. Le programme « Opérations structurantes » de ce PPI est composé d'opérations visant à transformer profondément le lycée dans une perspective d'amélioration des conditions d'études, de travail et de vie dans les établissements.

Le projet porte sur :

- la réalisation d'un bâtiment mutualisé (collège et lycée), comprenant une administration, une salle polyvalente, une vie scolaire un CDI, des locaux enseignants, une loge, un parvis d'entrée, un parvis de desserte transport ;
- la restructuration de l'externat du collège existant.

### Objectifs

Ce projet vise à moderniser le collège afin d'en améliorer les performances fonctionnelles, énergétiques et environnementales.

Parallèlement, la construction d'une extension neuve a pour objectif de créer un espace mutualisé entre le collège et le lycée, permettant ainsi une optimisation des surfaces, une rationalisation des usages.

#### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Surface rénovée	2 100 m <sup>2</sup>	R-2

#### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre d'élèves bénéficiaires du projet	1 023 personnes	P-2



## Travaux de restructuration du lycée Giraudoux

Acteurs associés	lycée Giraudoux
Lieux	Bellac (87)
Historique	Fin des travaux 2023



Montant 2024  
686 299 €  
Montant global  
1 800 000 €

### Présentation du projet

L'opération de mise en œuvre de l'accessibilité et de restructuration partielle du rez-de-chaussée des bâtiments A et C a consisté au déplacement de l'accueil au plus proche de l'entrée, création d'un espace mutualisé salle détente des internes / salle de théâtre, salle informatique et d'une infirmerie au bâtiment C. Au bâtiment A, en rez-de-chaussée, la restructuration de l'administration / intendance, d'un foyer, de la vie scolaire et d'un bloc sanitaires filles / garçons. L'ensemble des fonctions de l'établissement ont été rendu accessible.

### Objectifs

- Optimiser les surfaces existantes
- Améliorer le fonctionnement de l'établissement
- Rendre l'établissement accessible quel que soit le handicap
- Mise en œuvre de matériaux robustes et simples d'entretien, des équipements peu consommateurs d'énergie

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Nombre de bâtiments rénovés	2	R-17

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre d'élèves bénéficiaires du projet	300 personnes	P-2





Ambition 1



Ambition 2



## Restructuration du Lycée des Métiers du Bâtiment

Acteurs associés

lycée des Métiers du Bâtiment

Lieux

Felletin (23)

Historique

études 2019 → début travaux septembre 2025

Montant 2024

667 475 €

Montant global

31 000 000 €



### Présentation du projet

L'ambition de la Région Nouvelle – Aquitaine est de renforcer la vocation du Lycée des Métiers du Bâtiment en matière de formation pratique et théorique, en réponse aux besoins des entreprises du bâtiment d'un large bassin économique et prenant en compte les évolutions pédagogiques.

La présente opération consiste à construire deux extensions et à restructurer les bâtiments existants IJKL et GHM.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Nombre de bâtiments rénovés	7	R-17

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des économies d'énergie	69.1 kWhef/an	E-1
Nombre d'élèves bénéficiaires du projet	421 personnes	P-2
Heures d'insertion soutenues	9 905 heures	I-1

### Objectifs

#### Patrimoniaux (état général - techniques - réglementaires)

- État général vieillissant des bâtiments (isolation thermique, fluides, revêtements...)
- Systèmes d'extraction obsolètes ou inexistantes (construction métallique...)
- État général des VRD (réseaux eaux usées, eaux vannes, voiries, éclairage extérieur...)
- Accessibilité PMR inexiste
- Présence d'amiante
- Sécurité incendie (accès / évacuation)

#### Fonctionnels

- Séparation des ateliers du reste de l'établissement, d'autant plus problématique qu'elle est marquée par la présence d'une très vaste aire de stationnement de 130 places
- Éparpillement des fonctions (GHIJKLM et AD)
- Séparation des locaux des enseignants en 2 entités distinctes (enseignants de l'enseignement général dans le bâtiment A, enseignants de l'enseignement professionnel dans le bâtiment M)
- Implantation du CDI dans le bâtiment A (le CDI professionnel a été supprimé du bâtiment M à la fois pour des problèmes de personnels et pour faire place à de l'enseignement professionnel)
- Manque, voire absence, de locaux de vestiaires-sanitaires, en particulier pour les élèves filles, ainsi qu'un état général vieillissant

#### Déficiences surfaciques

- Vestiaires des élèves
- Atelier charpente
- Magasin général



## Travaux de restructuration de la cité scolaire Jamot Jaurès

Acteurs associés

lycée Jamot

Lieux

Aubusson (23)

Historique

Fin des travaux juin 2024



Montant 2024

666 106 €

Montant global

4 600 000 €

### Présentation du projet

Le programme de l'opération vise à optimiser l'utilisation du bâti, à améliorer le fonctionnement de l'établissement, à assurer la sécurité dans les locaux et l'accessibilité aux fonctions en maîtrisant les coûts.

#### Liens vers de la documentation

<https://www.francebleu.fr/infos/education/la-cite-scolaire-d-aubusson-se-refait-une-beaute-pour-trois-millions-d-euros-1608054009>

### Objectifs

Les prestations sont les suivantes :

- Relocalisation des salles de philosophie (lycée) et de technologie (collège) du site République au sein du site Jamot ;
- Déplacement de l'entrée des lycéens dans l'établissement et relocalisation induite de la vie scolaire ;
- Regroupement de l'atelier des agents du lycée Jaurès avec celui du site Jamot ;
- Regroupement des logements de fonction dans le bâtiment B ;
- Accessibilité handicapés des espaces concernés par les travaux.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Nombre de bâtiments rénovés	2	R-17
Surface construite	48 m <sup>2</sup>	R-2

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre d'élèves bénéficiaires du projet	331 personnes	P-2
Heures d'insertion soutenues	1 770 heures	I-1





Ambition 1



Ambition 2



## Travaux de réhabilitation du lycée Arsonval

Acteurs associés

lycée Arsonval

Lieux

Brive-la-Gaillarde (19)

Historique

Réception des travaux octobre 2023

Montant 2024

784 139 €

Montant global

13 120 000 €



### Présentation du projet

Les travaux de réhabilitation permettent de répondre aux besoins des formations dispensées, aux exigences de sécurité (levées de préconisations de la commission de sécurité), de solidité et à la réglementation relative à l'accessibilité des locaux.

### Objectifs

L'opération porte sur la restructuration de plus de 7 000 m<sup>2</sup> de locaux, depuis la reprise du clos et du couvert jusqu'à la finition en passant par l'isolation et la mise aux normes de toutes les installations techniques.

### Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 lycée	R-16
Nombre de bâtiments rénovés	1	R-17

### Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des économies d'énergie	50 kWhef/an	E-1
Nombre d'élèves bénéficiaires du projet	1 600 personnes	P-2
Heures d'insertion soutenues	2 985 heures	I-1



© Agence Brive



© Agence Brive

# -Annexes-

# Méthodologie

## Méthodologie pour les projets verts éligibles

Le cadre d'émission des obligations vertes de la Région Nouvelle-Aquitaine réparti les projets éligibles dans six catégories subdivisées en 10 sous-catégories, dont sept d'entre elles présentent des projets qui font l'objet d'une déclaration pour l'année 2024.

- | Bâtiments durables
- | Transports sobres en carbone
- | Energies renouvelables
- | Efficacité énergétique
- | Biodiversité
- | Adaptation aux changements climatiques

Les indicateurs se distinguent entre les indicateurs de résultats qui mesurent le résultat direct immédiat généré par un projet et les indicateurs d'impacts qui ont pour but de mesurer les effets plus larges et indirects qui découlent des projets.

### Les émissions évitées

Les émissions évitées correspondent à la quantité de gaz à effet de serre non émise grâce à la mise en œuvre d'un scénario projet, comparée à un scénario de référence dans lequel aucune action de réduction n'aurait été entreprise. Dans la méthode choisie, seules les émissions en phase d'usage des infrastructures ont été considérées. Le calcul ne prend pas en compte les émissions grises ou « incorporées », c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre générées tout au long du cycle de vie d'une infrastructure, avant même son utilisation (ex. : les émissions liées à la construction).

## Bâtiments durables

Indicateurs	Unité	Type	Code	Méthodologie & description
SURFACE CONSTRUISTE	m <sup>2</sup>	Résultat	R-1	Surface utile des bâtiments construits ex-nihilo ou issus d'une démolition/reconstruction
SURFACE RÉNOVÉE	m <sup>2</sup>	Résultat	R-2	Surface utile des bâtiments ayant fait l'objet d'une rénovation
NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SOUTENUS	Etablissement	Résultat	R-16	Etablissement de l'enseignement secondaire, pré-supérieur ou supérieur
NOMBRE DE BÂTIMENTS RÉNOVÉS	Bâtiment	Résultat	R-17	Nombre de bâtiments qui font l'objet d'une rénovation sans démolition/reconstruction
ESTIMATION DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PAR AN	kWh/an	Impact	E-1	Différence entre l'énergie primaire consommée dans un scénario de référence calculé à partir de la moyenne de performance énergétique du parc immobilier d'un même usage (base CEREN) et l'énergie primaire consommée du bâtiment construit calculé à partir de la moyenne des performances énergétiques d'un bâtiment analogue soumis à la même norme (base CEREN)
ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES PAR AN	tCO <sub>2</sub> eq/an	Impact	C-2	Calcul à partir des données d'économies d'énergie primaire estimées, d'une clé de répartition moyenne des sources d'énergie pour un bâtiment d'usage analogue (issu de la base CEREN) et des facteurs d'émission propre à chacune de ces sources d'énergie (issus de l'ADEME)
HEURES D'INSERTION SOUTENUES PAR LE PROJET	Heure	Impact	I-1	Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises.
NOMBRE D'ÉTUDIANTS SUPPLÉMENTAIRES ACCUEILLIS	personne	Impact	P-1	Nouvelle capacité de l'établissement à l'issue du projet pour accueillir : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ des élèves qui bénéficieront en totalité du projet</li> <li>▶ des étudiants qui suivent une formation afin d'améliorer leurs compétences dans un domaine spécifique</li> </ul>
NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS	ETP	Impact	T-1	Embauches à l'issue du projet en CDD, CDI ou CDDI

## Transports sobres en carbone

Indicateurs	Unité	Type	Code	Méthodologie & description
NOMBRE QUOTIDIEN DE VOYAGEURS SUPPLÉMENTAIRES	Personne	Résultat	R-3	Différence entre la fréquentation des transports en commun avant et après la réalisation du projet
			R-4	Prévision de trafic estimée du transport en commun à l'issue de la réalisation du projet
LONGUEUR DE VOIES FERRÉES AMÉLIORÉE	Km	Résultat	R-6	Mesure de la distance de la ligne de train ayant fait objet d'amélioration (entretien ou renouvellement des voies et ballast, des appareils de voies, des signalisations, des ouvrages d'art, études préliminaires...)
NOMBRE DE RAMES ACHETTÉES	Rame	Résultat	R-19	Nombre de rames électriques ou bi-modes achetées
NOMBRE DE RAMES RÉNOVÉES	Rame	Résultat	R-20	Nombre de rames électriques ou bi-modes rénovées
LONGUEUR DE VOIE FERRÉE CONSTRUISTE	km	Résultat	R-21	Mesure la distance de ligne de train (et non de voie) nouvellement construite, incluant la pose de ballast, rails, traverses, signalisation, ouvrages d'art (ponts, tunnels) et études préliminaires spécifiques aux sections neuves.
ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES PAR AN	tCO <sub>2</sub> eq/an	Impact	C-2	Estimation réalisée à partir du montant total de l'opération, multiplié par un facteur d'émissions évitées moyen de 108 tCO <sub>2</sub> e/an par million d'euros investi. Ce facteur d'émission a été établi par la SNCF à partir d'un panel représentatif de 10 opérations représentatives réalisées en 2016, pour un montant total de 471 M€. Des hypothèses complexes de report modal ont été établis pour estimer ce facteur.

Indicateurs	Unité	Type	Code	Méthodologie & description
ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES PAR AN	tCO <sub>2</sub> eq/an	Impact	C-3	<p>Les émissions évitées sont calculées en comparant un scénario de référence, où 90 % du trafic ferroviaire serait reporté vers la voiture et 10 % vers l'autocar, avec un scénario projet dans lequel les rames circulent normalement. Le calcul du scénario de référence repose sur le trafic voyageur.km, ajusté par un coefficient de distance route/rail et les facteurs d'émission des modes de transport alternatifs.</p> <p>Le scénario projet utilise le facteur d'émission du TER, appliqué au trafic des rames concernées, permettant d'estimer les émissions réellement générées et donc celles évitées.</p> <p>Calcul à partir d'un modèle interne du Pôle finances, sur le principe Emissions évitées = Emissions du report modal (scénario si le projet n'était pas réalisé) - Emissions d'usage des rames TER.</p> <p>Les Emissions évitées sont estimées selon la formule suivante :</p> $\text{Emissions évitées} = \frac{\text{Nombre de rames concernées} * \text{Fréquentation annuelle en NA}}{\text{Nombre de rames total}} * [ \text{Coefficent de distance } \text{(Route/TER)} * ( \%_{\text{(report voiture)}} * \text{FE}_\text{voiture} + \%_{\text{(report autocar régional)}} * \text{FE}_\text{(autocar régional)} + \%_{\text{(report autocar national)}} * \text{FE}_\text{(autocar national)} ) - \text{FE}_\text{TER} ] * \%_{\text{(émissions évitées attribuées au matériel roulant)}}$ <p>avec comme chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation annuelle en NA = 1 332 661 458 voyageur.km (rapport de la cour des comptes, 2023)</li> <li>- Nombre de rames total = 207</li> <li>- Coefficent de distance route/TER = 0.869</li> <li>- Facteur d'émission voiture = 119 gCO<sub>2</sub>eq/voyageur.km</li> <li>- Facteur d'émission autocar régional = 146 gCO<sub>2</sub>eq/voyageur.km</li> <li>- Facteur d'émission autocar national = 29.5 gCO<sub>2</sub>eq/voyageur.km</li> <li>- Facteur d'émission TER = 19.4 gCO<sub>2</sub>eq/voyageur.km</li> </ul>
			C-4	Estimation issue de l'étude réalisée dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique du 25 novembre 2015, prenant en compte le report modal lié au programme complet du GPSO

## Energies renouvelables

Indicateurs	Unité	Type	Code	Méthodologie & description
PRODUCTION DE BIOGAZ PAR AN	m <sup>3</sup> /an	Résultat	R-7	Production estimée ou réelle en fonction de l'état d'avancement du projet
PRODUCTION D'ÉNERGIE PAR AN	MWh/an	Résultat	R-8	Production estimée ou réelle en fonction de l'état d'avancement du projet
ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES PAR AN	tCO <sub>2</sub> eq/an	Impact	C-6	Méthodologie ADEME/Cémagref qui utilise l'intensité carbone du biogaz en fonction du type de biomasse utilisée

## Efficacité énergétique

Indicateurs	Unité	Type	Code	Méthodologie & description
PRODUCTION D'ÉNERGIE	MWh/an	Résultat	R-8	Production estimée ou réelle en fonction de l'état d'avancement du projet
ESTIMATION DE LA SUBSTITUTION DE CHARBON	kWhef/an	Résultat	R-9	Réduction de consommations énergétiques issues de la combustion de charbon grâce à l'augmentation du taux de substitution des énergies fossiles à 80 % en partant d'un mix énergétique composé de 72 % de charbon avant le projet
ESTIMATION DES PRÉLÈVEMENTS EN EAU DANS LE MILIEU NATUREL ÉVITÉES	m <sup>3</sup> /an	Impact	A-1	Estimation fournie par le porteur de projet de la réduction annuelle du volume d'eau prélevé dans le milieu naturel. Eau dont la consommation est liée à une activité économique comme un processus industriel, une activité agricole, le fonctionnement d'un bâtiment.
ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES PAR AN	kWh/an	Impact	E-3	Economie d'énergie nette en associant l'économie de biomasse à l'économie d'électricité et en retranchant la perte de production d'électricité générée par la vapeur haute-pression
NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS	ETP	Impact	T-1	Embauches à l'issue du projet en CDD, CDI ou CDDI

## Biodiversité

Indicateurs	Unité	Type	Code	Méthodologie & description
CAPACITÉ DE TRI CRÉÉE	t/an	Résultat	R-10	Poids des déchets collectés par le dispositif dans une optique de réemploi ou de recyclage
VOLUME DE MATÉRIAUX SUPPLÉMENTAIRES	t/an	Résultat	R-11	Production supplémentaire de matériaux recyclés utilisables suite à la réalisation du projet
NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS	projet	Résultat	R-21	Nombre de projets de restauration financés
SURFACE À DÉPOLLUER	km <sup>2</sup>	Résultat	R-22	Etendu des zones naturelles restaurées via des travaux de renaturation et de compensation écologique
NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS	ETP	Impact	T-1	Embauches à l'issue du projet en CDD, CDI ou CDDI

## Adaptation aux changements climatiques

Indicateurs	Unité	Type	Code	Méthodologie & description
NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS	projet	Résultat	R-23	Nombre d'initiatives soutenues dans le cadre de stratégies de gestion côtière
LONGUEUR DE CÔTE CONCERNÉE	km	Résultat	R-24	Longueur du littoral concerné par des mesures de protection, de renaturation, ou de lutte contre l'érosion

# Méthodologie pour les projets sociaux éligibles

Le cadre d'émission des obligations sociales de la Région Nouvelle-Aquitaine se compose de trois catégories et quatre sous-catégories de projets sociaux éligibles. Une sous-catégorie parmi les quatre dispose de projets éligibles qui font l'objet d'un reporting. La méthodologie de calcul est exposée dans cette partie.

## Services publics de l'éducation

Indicateurs	Unité	Type	Code	Méthodologie & description
SURFACE CONSTRUISTE	m <sup>2</sup>	Résultat	R-1	Surface utile des bâtiments construits ex-nihilo ou issus d'une démolition/reconstruction
NOMBRE D'ÉTABLISSEMENT SOUTENU	Etablissement	Résultat	R-16	Etablissement de l'enseignement secondaire, pré-supérieur ou supérieur
NOMBRE DE BÂTIMENTS RÉNOVÉS	Bâtiment	Résultat	R-17	Nombre de bâtiments qui font l'objet d'une rénovation sans démolition/reconstruction
ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES PAR AN	tCO <sub>2</sub> eq/an	Impact	C-2	Calcul à partir des données d'économies d'énergie primaire estimées, d'une clé de répartition moyenne des sources d'énergie pour un bâtiment d'usage analogue (issu de la base CEREN) et des facteurs d'émission propre à chacune de ces sources d'énergie (issus de l'ADEME)
ESTIMATION DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PAR AN	kWh/an	Impact	E-1	Différence entre l'énergie primaire consommée dans un scénario de référence calculé à partir de la moyenne de performance énergétique du parc immobilier d'un même usage (base CEREN) et l'énergie primaire consommée du bâtiment construit calculé à partir de la moyenne des performances énergétiques d'un bâtiment analogue soumis à la même norme (base CEREN)
HEURES D'INSERTION SOUTENUES PAR LE PROJET	Heure	Impact	I-1	Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises.
NOMBRE D'ÉTUDIANTS SUPPLÉMENTAIRES ACCUEILLIS	Personne	Impact	P-1	Nouvelle capacité de l'établissement à l'issue du projet pour accueillir : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ des élèves qui bénéficieront en totalité du projet</li> <li>▶ des étudiants qui suivent une formation afin d'améliorer leurs compétences dans un domaine spécifique</li> </ul>
NOMBRE D'ÉTUDIANTS BÉNÉFICIAIRES DU PROJET	Personne	Impact	P-2	Nombre d'élèves étudiant dans l'établissement et bénéficiant des nouvelles infrastructures

# -Annexes-

# Lexique

**AFNT** : aménagements ferroviaires au nord de Toulouse

**AFSB** : aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux

**BAPR** : block automatique à permissivité restreinte

**BMVU** : block manuel de voie unique

**BTP** : bâtiments et travaux publics

**Certificat « Energie-Carbone »** : cette certification se réfère au label E+C- qui atteste des bonnes pratiques mises en place dans un bâtiment en matière de performances énergétiques et environnementales. Il est composé conjointement d'un niveau Énergie (évalué par l'indicateur « bilan BEPOS ») et d'un niveau Carbone (évalué par l'indicateur « Carbone »). Afin de tenir compte des spécificités des typologies de bâtiments, de la localisation et des coûts induits, il est proposé 4 niveaux de performance pour l'Énergie et 2 pour le Carbone. Ainsi, un maître d'ouvrage peut choisir le couple d'indicateurs adaptés à son cas de figure pour expérimenter et obtenir son label : par exemple un niveau Énergie à 2 et un niveau Carbone à 1

**Certificat « HQE Bâtiment Durable »** : la certification exige aux projets de satisfaire un ensemble de critères liés au développement durable (énergie, eau, déchets, carbone, adaptation au changement climatique, santé, confort, gouvernance du projet...) ainsi qu'aux thèmes des grandes transitions et politiques publiques de la décennie 2020 (économie circulaire, biodiversité, conception inclusive, économie local, analyse de cycle de vie...). Elle permet notamment de répondre aux objectifs de la taxonomie verte de l'Union Européenne

**CFA** : centre de formation d'apprentis

**CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles

**EPLEFPA** : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

**GES** : gaz à effet de serre

**GRETA** : groupement d'établissements publics locaux d'enseignement qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer des formations continues pour adultes

**ITE** : isolation thermique par l'extérieur

**Label BBC Effinergie Rénovation** : label permettant de valoriser les projets exemplaires de rénovations basse consommation et bas carbone en France métropolitaine. L'étude thermique doit montrer que les bâtiments ne dépassent pas les valeurs suivantes :

	Résidentiel	Non résidentiel
Consommations d'énergie primaire	80 (a+b) kWh/m <sup>2</sup> /an	0,6 x Cep référence
Émissions de CO <sub>2</sub>	20 kgCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	10 kgCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an

**LGV** : ligne à grande vitesse  
(LGV SEA : Sud Europe Atlantique)

**LN** : ligne nouvelle

**LPV** : limitation permanente de vitesse

**PN à SAL** : passage à niveau à signalisation automatique lumineuse

**PNM** : parcs naturels marins

**PNR** : parcs naturels régionaux

**PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

**PRSI** : commande centralisée de voie banalisée depuis un poste d'aiguillage à commande informatique

**RE2020** : réglementation environnementale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la filière construction. Elle est plus ambitieuse et exigeante que la RT2012 à laquelle elle succède

**RT2012** : réglementation thermique qui détermine le niveau de performance énergétique que doit respecter chaque construction neuve. Elle fixe des exigences en matière de conception du bâtiment, de confort et de consommation d'énergie ainsi que des exigences de moyens

**RVB** : renouvellement voie ballast

**SSI** : système de sécurité incendie

**TBM** : Transports Bordeaux Métropole

**Taxonomie européenne** : la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes »

**TER** : transport express régional

---

Ce document s'inscrit dans le cadre de l'émission obligataire verte sociale et durable réalisée par la Nouvelle-Aquitaine en 2024. Il est notamment destiné aux investisseurs.

Toute reproduction de ce document à des fins publiques, dans sa totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation expresse et par écrit de la Région Nouvelle-Aquitaine.



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

### Pôle Finances

**Site de Limoges**  
27, boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1

**Hôtel de Région**  
14, rue François-de-Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex

**Site de Poitiers**  
15, rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex

T. 05 49 38 49 38  
[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)



---

création : pôle finances - communication interne • impression : reprographie  
crédits : région nouvelle-aquitaine - ressources internet  
Région Nouvelle-Aquitaine octobre 2025

14 rue François-de-Sourdis • CS 81383 • 33077 Bordeaux Cedex • T. 05 49 38 49 38 • [nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr) •